

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1331

22 mai 2015

SOMMAIRE

AC Technologies	63842	Iolita Corp	63870
Articis S.A.	63868	JPMorgan Private Bank Funds I	63847
Braunfinanz	63862	Kglyinvest - Mundi S.A.	63843
Caribe Holding S.A. SPF	63845	Les Combes Investments S.A.	63884
C.D.D. S.A.	63862	LS Alloys	63884
C.D.D. S.à r.l.	63862	Lux Electronic Company S.A.	63888
Cinimalux S.A.	63850	Merak S.A.	63886
CNLP S.A.	63871	MindGeek S.à r.l.	63888
Concrete Investment II S.C.A.	63846	Nerthus Invest S.A.	63869
CYCLAMEN Spf, S.A.	63869	Norrlanda Oil S.A.	63862
Data Center Services S.à r.l.	63871	O'Key Group S.A.	63845
Decopress S.A.	63849	O'Key Group S.A.	63883
Eves S.A.	63843	Pitcairns Finance S.A. - SPF	63869
FundTap S.à r.l.	63850	Selector Management Fund	63847
Gay Time Ltd.	63870	Shard Capital Funds GP S.à r.l.	63850
Gestielle Investment Sicav	63885	Soclair Commerciale S.A.	63887
Global Investors	63844	Soclair Equipements S.A.	63886
GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A.	63871	Sofimo S.A.	63885
HAIG Return	63887	Traviata Holding S.A. SPF	63870
Immobilière des Sables S.A.	63888	USSI	63842
Immo Nord SA	63843	Venezuela Investment Company S.A.	63887
Inland Shipline S.A.	63842	VMF Solutions S.A.	63844
Invest 2000 S.A.	63849	Washington Immo S.A.	63886

USSI, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 58.531.

Les actionnaires sont priés d'assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur le *05 juin 2015* à 11 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2014
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015070525/9378/17.

AC Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.
R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Die Damen und Herren Aktionäre werden eingeladen zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

welche stattfinden wird in der Kanzlei Faber, L-2146 Luxemburg, 63-65, rue de Merl, am Freitag, den *29. Mai 2015*, um 11.00 Uhr mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2014 ;
2. Verlesen des Berichts des Verwaltungsrates betreffend das Geschäftsjahr 2014 ;
3. Verlesen des Berichts des Kommissars betreffend das Geschäftsjahr 2014 ;
4. Verabschiedung des Jahresabschlusses ;
5. Ergebnisverwendung ;
6. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars ;
7. Statutarische Ernennungen ;
8. Beschlussfassung über die eventuelle Auflösung der Gesellschaft ;
9. Verschiedenes

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015065376/21.

Inland Shipline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 184.118.

Die Aktionäre werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Inland Shipline S.A., welche am *01. Juni 2015* um 09.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2014
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2015067455/17.

Eves S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2015 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015069720/534/16.

Immo Nord SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.366.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 1er juin 2015 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015070563/833/19.

Kglynvest - Mundi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 35A, A Staeves.

R.C.S. Luxembourg B 124.159.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social A Staeves 35A, L-9780 Wincrange, le 1er juin 2015 à 09.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015070564/833/17.

VMF Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 183.455.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 2 juin 2015 à 17:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015070561/1267/18.

Global Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 86.731.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am 9. Juni 2015 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Vorlage und Beschlussfassung über die Genehmigung des Berichtes des Verwaltungsrates sowie des Abschlussprüfers über das am 31. März 2015 endende Geschäftsjahr.
2. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
3. Beschlussfassung über die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das am 31. März 2015 endende Geschäftsjahr.
4. Beschlussfassung über die Wieder- bzw. Neuwahl der Verwaltungsratsmitglieder und die Dauer der Mandate.
 - Information über die Kündigung der Mandate als Verwaltungsratsmitglieder seitens der Herren Dr. Michael Böhm und Christian Heger
 - Vorschlag zur Wiederwahl als Verwaltungsratsmitglied des Herrn Heiko Schröder (als Vorsitzender)
 - Vorschlag zur Neuwahl als Verwaltungsratsmitglieder der Herren Eduard von Kymmel und Ralf Funk
 - Vorschlag zur Dauer der Mandate: 1 Jahr, bis zur ordentlichen Generalversammlung im Juni 2016
5. Beschlussfassung über die Erneuerung des Mandats des Abschlussprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Juni 2016.
6. Information zu Interessenkonflikten.
7. Verschiedenes

Jeder Aktionär - persönlich oder dessen Bevollmächtigter - kann an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen, wenn bis spätestens zum 2. Juni 2015 bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung im Anteilsregister bei der Registerführenden Stelle, namentlich der VPB Finance S.A. mit Sitz in 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg eingetragen ist, bzw. von seiner im Anteilsregister eingetragenen Verwahrstelle eine Bestätigung über die Anzahl der von Ihm gehaltenen Anteile vorlegt. Jeder Aktionär, welcher eine dieser Anforderungen erfüllt, wird zu der ordentlichen Generalversammlung zugelassen.

Ein entsprechendes Vollmachtsformular, zur Ernennung eines Bevollmächtigten, ist auf Anfrage bei der Domizilstelle der Gesellschaft, namentlich der VPB Finance S.A. mit Sitz in 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg erhältlich. Zur Wirksamkeit muss das Vollmachtsformular ausgefüllt am eingetragenen Sitz der Gesellschaft (zu Hd. des Verwaltungsrats) per Fax (+352 - 404 770 284) bis zum Beginn der Generalversammlung oder per Brief nicht später als vierundzwanzig Stunden vor der ordentlichen Generalversammlung eintreffen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015075727/755/38.

Caribe Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.749.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *10 juin 2015* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2014
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015075725/788/16.

O'Key Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

You are hereby invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "General Meeting") which is scheduled to take place on Wednesday *June 10, 2015* at 10.00 a.m. Central European Time at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in order to deliberate on the following matters:

Agenda:

1. To receive the statutory and the consolidated financial statements of the Company for the financial year ended December 31, 2014.
2. To receive the reports of the board of directors of the Company on the statutory and the consolidated financial statements of the Company for the accounting year ended December 31, 2014.
3. To receive the reports of the approved statutory auditor of the Company on the statutory and the consolidated financial statements of the Company for the accounting year ended December 31, 2014.
4. To approve the statutory financial statements of the Company for the financial year ended December 31, 2014.
5. To approve the consolidated financial statements of the Company for the financial year ended December 31, 2014.
6. To approve the results of the Company for the financial year ended December 31, 2014.
7. To approve the compensation of the directors and officers of the Company for the financial year ended December 31, 2015 in an aggregate amount of up to USD 300,000 and to delegate to the board of directors of the Company the power to determine each director's and officers' compensation.
8. To discharge the directors for the financial year ended December 31, 2014.
9. To reappoint KPMG Luxembourg as approved statutory auditor of the Company, to hold office until the conclusion of the next Annual General Meeting.
10. To authorise the board of directors of the Company to determine the remuneration of the approved statutory auditor of the Company.

Any member attending the meeting has the right to ask questions. The Company must cause to be answered any such question relating to the business being dealt with at the meeting but no such answer need be given if (a) to do so would interfere unduly with the preparation for the meeting or involve the disclosure of confidential information, (b) the answer has already been given on a website in the form of an answer to a question, or (c) it is undesirable in the interests of the Company or the good order of the meeting that the question be answered.

A copy of the documentation related to the General Meeting is available at the registered office of the Company.

The documents required by Article 73 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, will be available from the date of this convening notice at the registered office of the Company.

To be entitled to attend and vote at the meeting (and for the purpose of the determination by the Company of the votes they may cast), shareholders must be registered in the register of shareholders of the Company at their registered office by 12 a.m. CET on June 8th, 2015. Changes to the register of shareholders of the Company after the relevant deadline shall be disregarded in determining the rights of any person to attend and vote at the meeting.

In case you are not able to attend, you may appoint a proxy to exercise all or any of your rights to attend, speak and vote at the meeting. A proxy form is enclosed to this convening notice. In case you did not receive the aforementioned proxy or the enclosures referred to above, you may request these again directly from the Company.

The proxy should be returned to the Company before 12 a.m. CET on June 9th, 2015 at the latest, by e-mail as a PDF (at aleksandra.lysova@okmarket.ru or marina.shagulina@okeygroup.lu) or fax at +352-471817350 with the original to follow by mail (at the registered office of the Company).

Luxembourg, May 20, 2015

For the Board of Directors

Heigo Keira (Director)

Référence de publication: 2015074302/260/50.

Concrete Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.143.

To the attention of

(i) the shareholders of the Company, and

(ii) the holders of SCA Warrants of the Company (as defined in the articles of association of the Company)

In our capacity as management board of the Company, and in accordance with the articles of association of the Company, we hereby kindly invite you to attend the

MEETING

of shareholders to be held at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on *10 June 2015* at 3 p.m. CET.

The general meeting of shareholders has the following

Agenda:

1. Acknowledgement and acceptance of the resignation by Mrs Preeti Kotwani-Khitri from her mandate as a manager of the Company with effect as of 10 June 2015;
2. Appointment of Mr Antonio Lopes as new manager of the Company with effect as per 10 June 2015 until the next annual general meeting of the Company;
3. Delegation of powers to the management board in order to proceed to the relevant filing and publication in relation to items 1 and 2;
4. Approval of a delay in the presentation of the financial accounts 2014 until 30 September 2015;
5. Miscellaneous.

If you wish to attend the general meeting in person, please inform the management board of such intention and, for the shareholders, provide appropriate evidence that you hold shares of the Company including the exact number of shares held, your name/denomination, address and registration number (in the case of a legal entity), respectively number of your passport or ID card (in the case of a physical person) no later than 5 June 2015 at 3 p.m. CET by letter sent to the registered office of the Company with a copy sent by fax to the following number +352 26 45 96 28 or by email to the following address: concrete@wilmingtontrust.lu. Such shares of the Company shall remain blocked and cannot be transferred until the date and the end of the general meeting of the Company.

If you wish to vote by voting form, please use a voting form which can be requested and received at the registered office of the Company, by sending a fax to the following number +352 26 45 96 28 or an email to the following address: concrete@wilmingtontrust.lu. The executed voting form shall be returned no later than by 5 June 2015 at 3 p.m. CET to the attention of the management board of the Company either by fax at the following number +352 26 45 96 28 or by email to the following address: concrete@wilmingtontrust.lu.

In accordance with article 16 of the articles of association of the Company, no presence quorum is required for an ordinary general meeting and the resolutions shall be adopted by the affirmative vote of greater than fifty percent (50%) of votes validly cast by the shareholders; provided that if any shareholder (together with its Affiliates, as such term is defined in the articles of association of the Company) holds shares representing more than fifty percent (50%) of the shares of the Company outstanding, such resolution shall be subject to the affirmative vote of not less than seventy-five percent (75%) of votes validly cast by the shareholders. Shares held by any member of the Group (as such term is defined in the articles of association of the Company) shall be disregarded for voting purposes.

The holders of SCA Warrants have no voting right at the meeting.

Luxembourg, 19th May 2015

The Management Board

Ms. Preeti K. Khitri

Title: Manager

Ms. Petra J. S. Dunselman

Title: Manager

Référence de publication: 2015074038/47.

Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.306.

Shareholders are kindly invited to attend the reconvened

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of Selector Management Fund (the "Company"), which will be held at the registered office of the Company on *24 June 2015* at 2.00pm (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda (the "Meeting"), as the first extraordinary general meeting held on *19 May 2015* at 2.00pm (Luxembourg time) with the same agenda could not validly deliberate as the condition of the quorum of 50% was not met:

Agenda:

1. To resolve, with effect as of 1 July 2015, to change the name of the Company to "Ivy Global Investors Fund" and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") accordingly.
2. To resolve, with effect as of 1 July 2015, to amend article 4 of the Articles so as to read as follows:
"The exclusive object of the Company is to invest the funds at its disposal in various transferable securities, money market instruments and other authorized assets, with the aim of spreading the investment risks and providing to its shareholders the results of management of its portfolio. The Company may take all measures and perform all operations which it shall judge to be expedient in terms of achieving or furthering its object in the broadest sense within the framework of Part I of the Law of 2010."
3. To resolve, with effect as of 1 July 2015, to amend articles 2, 5 to 20, 22 to 27, 29 to 34 of the Articles, to remove the French translation of the Articles and to restate the Articles.

Shareholders are advised that no quorum will be required for this reconvened Meeting and that the resolutions will be passed upon approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes cast at the reconvened Meeting.

Each share is entitled to one vote.

Shareholders who are unable to attend this Meeting are invited to send a proxy to the registered office of the Company to arrive before 5.00pm (Luxembourg time) on 22 June 2015. A copy of the revised Articles may be obtained at the registered office of the Company.

BY ORDER OF THE BOARD OF DIRECTORS

Référence de publication: 2015075731/755/30.

JPMorgan Private Bank Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.378.

Notice of

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

The meeting will be held at the location and time stated in the right-hand column.

Agenda for Meeting and Shareholder Vote:

1. Amend Article 1 to remove the reference to JPMorgan in the name of the Fund which will be as follows with effect from 1 August 2015: "Private Bank Funds I".
2. Amend Article 3 to amend the reference of the applicable law so as to read as follows:
"The purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and/or in other liquid financial assets as well as other assets permitted by Part I of the law of 17th December, 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "Law") with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.
The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law."
3. Amend Article 4 to allow the board of directors of the Fund (the "Board"), in case of transfer of the registered office to another commune, to take any necessary steps for obtaining the execution and publication of such transfer in accordance with the Luxembourg law.

4. Amend Article 5 to:
 - remove the third paragraph of the Article; and
 - clarify that references to classes of shares in the Articles must be understood within the meaning of Article 181 of the Law.
5. Amend Article 7 to, inter alia, provide that the Board has the power (i) to refuse the issue or register any transfer of a Share, or (ii) to redeem compulsorily any existing shareholding, or (iii) to impose such restrictions or (iv) to demand such information as it may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares are acquired or held by (directly or indirectly) (a) any "U.S. Person", (b) any person in breach of the law, regulation or requirement of any country or governmental authority, or (c) any person in circumstances which in the opinion of the Board or its designate might result in the Fund or any of its delegates incurring any liability to taxation or suffering any sanction, penalty, burden or other disadvantage (whether pecuniary, administrative or operational) which the Fund or its delegates might not otherwise have incurred or suffered or otherwise be detrimental to the interests of the Fund.
6. Amend Article 8 to, inter alia, provide that the term U.S. Person when used in the Articles will have the meaning determined by the Board from time to time.
7. Amend Article 10 to, inter alia, provide that:
 - any shareholder may appoint another person as his proxy in writing or by facsimile transmission or such other means capable of evidencing such appointment;
 - unless otherwise requested by law, decisions of the general meeting of shareholders will be passed by a simple majority of the votes cast; and
 - votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.
8. Amend Article 11 to provide that a Record Date may be used to calculate the quorum and majority requirement applicable to general meetings of shareholders and to determine the rights of shareholders to participate and exercise their voting rights, to the extent permitted by and in accordance with the conditions set forth under Luxembourg laws and regulations.
9. Amend Article 13 to provide that:
 - consents to waive the written notice of a meeting of the Board may be given in writing or by facsimile transmission or such other means capable of evidencing such waiver;
 - a director may appoint another director as his proxy in writing or by facsimile transmission or such other means capable of evidencing such appointment; and
 - directors participating at a meeting of the Board by conference call or other telecommunication system will be deemed to be present under certain conditions.
10. Amend Article 15 to, inter alia, provide that:
 - a class of shares of the Fund may invest in another class of shares of the Fund in accordance with applicable laws and regulations; and
 - the Board may create any class of shares qualifying either as a feeder UCITS class or as a master UCITS class, convert any existing class into a feeder UCITS class or master UCITS class or change the master UCITS of any of its feeder UCITS classes.
11. Amend Article 16 to provide that the procedure described in Article 16 regarding the conflicts of interest a director may have will not apply where the decisions of the Board relate to current operations entered into under normal conditions.
12. Amend Article 19 to:
 - provide that the auditors shall be elected by the general meeting of shareholders; and
 - remove the second paragraph of the Article.
13. Amend Article 20 to, inter alia:
 - provide that redemption request may be filed in written form or in such other electronic means acceptable to the Fund;
 - clarify under which circumstances the Board may decide (i) to liquidate a class of Shares, (ii) to close down a sub-class of the Fund by merger into another sub-class of the same class, another class or another undertaking for collective investment in transferable securities, (iii) the reorganisation of one class of Shares, and (iv) the merger of a class of shares; and
 - clarify that the abovementioned decisions may also be taken by a meeting of the sub-class or class, as appropriate, if the Board decides so.
14. Amend Article 21 to, inter alia, add circumstances where the Board is allowed to suspend the determination of the net asset value of shares of a class of shares and the issue, conversion and redemption price.
15. Amend Article 22 to, inter alia, provide that the Board may cancel the valuation of the net asset value of shares under certain circumstances.
16. Amend Article 23 to, inter alia, provide that shares may be issued against contribution in kind.
17. Amend Article 24 to, inter alia, remove the reference to the first financial year of the Fund.
18. Amend Article 26 to:
 - remove the second paragraph of the Article; and
 - clarify that liquidation proceeds may be distributed either in cash or in kind.

19. Amend Article 27 to replace the reference to "chapter 13 of the Law" by a reference to "chapter 15 of the Law".
 20. Amend Article 28 to replace the reference to the Law in the first paragraph by a reference to Luxembourg law.

THE MEETING

Location Registered office of the Fund (see below)

Date and time Friday, 12 June 2015 at 1400 CET

Quorum Shares representing at least 50% of the value of the shares issued by the Fund. If the quorum is not reached, a second extraordinary general meeting will be convened for 24 July 2015 at 14:00(CET) with the same agenda. There is no quorum required for the reconvened extraordinary general meeting.

Voting Agenda items will be resolved by a majority of two-third of the votes cast.

THE FUND

Name JPMorgan Private Bank Funds I

Legal form SICAV

Fund type UCITS

Registered office

6 route de Trèves

L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Phone +352 3410 3010

Fax +352 3410 8000

Registration number (RCS Luxembourg) B 114378

Référence de publication: 2015075729/755/103.

Invest 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.937.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du *1^{er} juin 2015* à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et du compte de résultats.
2. Discussion du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2014.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
6. Modification et renouvellement au sein du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015070548/1004/23.

Decopress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.401.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du *1er juin 2015* à 17 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et du compte de résultats.
2. Discussion du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2014.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
6. Modification au sein du Conseil d'Administration.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015070547/1004/23.

Cinematux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 124.648.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *1 juin 2015* à 16.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2014
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015070538/788/18.

**Shard Capital Funds GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FundTap S.à r.l.).**

Capital social: EUR 18.461,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 145.603.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of the month of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of FundTap S.à r.l. (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, of 26 February 2009, published on the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") n° 866 of 22 April 2009, and registered with the RCS under number B145.603. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been last amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 April 2014, published on the Memorial n°1855 of 17 July 2014.

The Meeting was opened at 9:15 (Luxembourg time)

The Meeting elected Gaëlle Schneider, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, as president, who appointed Solange Wolter-Schieres, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elected Louis Savouré, juriste, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

I. the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") was convened in accordance with article 14.3 of the Articles;

II. the Sole Shareholder, represented by virtue of proxy and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxy signed by the Sole Shareholder, will remain annexed to the present minutes to be filed with the registration authorities;

III. it appears from such attendance list mentioned here above that all eighteen thousand four hundred and sixty one shares (18,461) in issue in the Company, representing therefore the whole corporate capital, is present or represented at the Meeting. The Meeting may thus validly deliberate on the agenda;

IV. the agenda of the Meeting is the following:

1. CHANGE OF CORPORATE NAME OF THE COMPANY

Change of the corporate name of the Company from “FundTap S.à r.l.” into “Shard Capital Funds GP S.à r.l.” with immediate effect.

2. CHANGE OF CORPORATE OBJECT OF THE COMPANY

Change of the corporate object of the Company, so that article 2 of the Articles shall now read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the Company is, in its capacity as general partner, to render advisory, management, accounting and administrative services to Shard Capital Funds, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Company Law"), and qualifying as investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the "SIF Law") and the law of 12 July 2013 on alternative investment funds managers, as amended.

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

3. GENERAL UPDATE OF THE ARTICLES

Amendments of a certain number of articles of the Articles in order to (i) perform a general legal and regulatory update further to the adoption of the law of 12 July 2013 on alternative investment funds managers (the “AIFM Law”) and related applicable regulations and to (ii) reflect the two changes above.

4. RESTATEMENT OF THE ARTICLES

Restatement of the Articles in order to reflect the amendments adopted by the Meeting.

After deliberation, the following decisions were taken by the Meeting:

First resolution

The Meeting RESOLVES to change the corporate name of the Company from “FundTap S.à r.l.” into “Shard Capital Funds GP S.à r.l.” with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above, article 1 of the Articles shall now read as follows:

“ **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares issued in the future a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée under the name of Shard Capital Funds GP S.à r.l. which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the present articles of incorporation ("Articles of Incorporation").”

Third resolution

The Meeting RESOLVES to amend the corporate object of the Company, so that article 2 of the Articles shall read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the Company is, in its capacity as general partner, to render advisory, management, accounting and administrative services to Shard Capital Funds, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Company Law"), and qualifying as investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the "SIF Law") and the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, as amended.

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to amend the Articles in order to (i) perform a general legal and regulatory update further to the adoption of the AIFM Law and related applicable regulations and to (ii) reflect the three resolutions above.

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to restate the Articles which shall henceforth read as follows:

Title I. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares issued in the future a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée under the name of Shard Capital Funds GP S.à r.l. which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the present articles of incorporation ("Articles of Incorporation").

Art. 2. The object of the Company is, in its capacity as general partner, to render advisory, management, accounting and administrative services to Shard Capital Funds, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Company Law"), and qualifying as investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisée) under the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the "SIF Law") and the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, as amended.

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 hereof. For the purpose of these Articles of Incorporation, and unless specifically mentioned, the term "Shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the totality of shareholders of the Company, as the context may so require.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of Luxembourg by a decision of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg whether or not in the same municipality by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the board of managers until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. The share capital of the Company is set at eighteen thousand four hundred sixty one Euros (EUR 18,461.-) divided into 18461 shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) per share, each fully paid-up.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the register of Shareholders, which is held at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

During such time as the Company has only one shareholder, the shares will be freely transferable.

During such time as the Company has more than one shareholder: (i) shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the shares have agreed to the transfer in general meeting; (ii) shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Company Law; (iii) the transfer of shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law. The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 hereof.

Title III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting. Any resolutions to be taken by the single shareholder may be taken in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 9. When the Company is composed of less than 25 shareholders, the decisions of the shareholders may be taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the Company Law.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these Articles of Incorporation, decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these Articles of Incorporation and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

Any reference in these Articles of Incorporation to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a meeting of the shareholders applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in this article, irrespectively of whether all Shareholders have voted or not.

Art. 10. If legally required, or if not so required, upon the decision of the board of managers, annual general meetings of Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting. Such annual general meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

The board of managers may convene other meetings of Shareholders to be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

The general meeting of Shareholders shall be called by the board of managers, by notices containing the agenda and which will be published as required by law.

The board of managers will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of Shareholders provided for by law; in such case the board of managers, may prepare an additional agenda.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The matters dealt with by the meeting of Shareholders are limited to the issues contained in the agenda which must contain all issues prescribed by law as well as to issues related thereto, except if all the Shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of managers or of the auditor, the names of the eligible managers or of the auditors will be inserted in the agenda.

A shareholder may be represented (at any meeting of Shareholders) by another person, which does not need to be a shareholder and which might be a manager. The proxy established to this effect may be in writing or by cable, facsimile or e-mail transmission.

Each shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a general meeting of Shareholders. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received one (1) day prior to the general meeting of shareholders to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

The shareholders are entitled to participate in a general meeting of shareholders by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

Title IV. Administration - Board of Managers

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers consisting of at least three managers. Managers shall be appointed by a Shareholders' resolution passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation. Managers need not be Shareholders of the Company.

A legal entity may be a member of the board of managers. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The revocation by a manager of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

The managers shall be elected by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period as determined by such general meeting of shareholders and until their successors are elected, qualify and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a manager may seek reappointment.

A manager may be removed with or without cause and/or replaced at any time by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of the shareholders passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the Shareholders.

The board of managers shall meet upon a call by the chairman, or by any two managers, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

The board of managers may from time to time appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Any officers of the Company need not be managers or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of managers. Written notice of any meeting of the board of managers, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, shall be given to all managers at least four (4) calendar days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The board of managers may validly debate and take decisions at a board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such waiver or, at the relevant board meeting, in person or by an authorized representative.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager (but not any other person) as his representative at that board meeting, in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such representation, to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager can act as representative for more than one other manager at a meeting of the board of managers provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two managers are physically present at a meeting of the board of managers held in person or participate in person in a meeting of the board of managers held through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means.

A manager or his representative may validly participate in a board meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating manager. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg law, all business transacted in this way by the managers shall, for the purposes of these Articles of Incorporation, be deemed to be validly and effectively transacted at a board meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the registered office of the Company.

A manager may only act at duly convened meetings of the board of managers. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event that in any board meeting the number of votes for and against a resolution is equal.

Resolutions in writing signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, facsimile, e-mail transmissions or any other means of communication capable of evidencing such vote.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting, or by any two managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or chairman pro tempore of that meeting or by any two managers present at the meeting.

Art. 14. The board of managers has the power to take all or any action which is necessary or useful to realize any of the purpose of the Company, with the exception of those reserved by law or these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders. More specifically, the board of managers shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. The managers may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of managers.

Art. 15. No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a manager, director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matter in relation to such contract or business.

Any manager having an interest in a transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, shall advise the board of managers thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He cannot take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following general meeting of Shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the managers may have had an interest conflicting with that of the Company. This shall not apply in the case where the decisions of the board of managers concern current operations entered into under normal conditions.

Art. 16. The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers of the Company, or by the individual signatures of any person to whom such authority has been delegated by the board of managers.

Art. 17. If and to the extent permitted by law, the Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally declared in an action, a suit or proceedings to be liable for fraud, negligence or misconduct, or to be otherwise in breach of his duty as a manager; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit any fraud, negligence or misconduct or has not otherwise breached his duty as manager or officer. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounting - Distributions

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Company may be entrusted to one or more approved statutory auditor(s) qualifying as "réviseur d'entreprises agréé". The approved statutory auditor(s) shall be elected by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders until his successor is elected.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the first day of April and end on the thirty-first day of March of the next year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with article 6 hereof.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of managers, shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the board of managers to do so.

The board of managers may within the conditions set out by law resolve to pay out interim dividends.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be natural persons or legal entities and are named by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders the general meeting of shareholders deciding upon such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a general meeting of shareholders, in compliance with the quorum and majority requirements provided by these Articles of Incorporation and the laws of Luxembourg.

Title VII. Applicable Law

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Company Law and, to the extent applicable, the SIF Law.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first names, civil status and residence, those persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de FundTap S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51 route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 26 février 2009 par acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°866 du 22 avril 2009, et enregistrée au RCS sous le numéro B145603. La dernière modification statutaire a été faite par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 avril 2014, publié au Mémorial n°1855 du 17 juillet 2014.

L'Assemblée est ouverte à 9h15 (heure de Luxembourg)

L'Assemblée élit Gaëlle Schneider, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, comme président, lequel nomme Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée élit Louis Savouré, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. l'actionnaire unique de la Société (l'"Actionnaire Unique") a été dûment convoqué conformément à l'article 14.3 des statuts de la Société (les "Statuts");

II. le nom de l'Actionnaire Unique, dûment représenté par voie de procuration ainsi que le nombre d'actions détenues par cet actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence, signée par le président le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que le procuration signée par l'Actionnaire Unique resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement;

III. il apparaît de la liste de présence précédemment mentionnée que l'intégralité des dix-huit mille quatre cent soixante et une actions (18 461) émises par la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est présente ou représentée à l'Assemblée;

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE

Modification de la dénomination de la Société de «FundTap S.à r.l.» à «Shard Capital Funds GP S.à r.l.» avec effet immédiat.

2. MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

Modification de l'objet social de la Société, de telle sorte que l'article 2 des Statuts doit désormais être lu de la manière suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est, en sa qualité de gérant, de rendre des services de conseil, de gestion, de comptabilité ainsi que des services administratifs auprès de Shard Capital Funds, une société en commandite par actions constituée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), et ayant le statut de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi FIS") et à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs, telle que modifiée.

La Société pourra par ailleurs fournir des services de secrétariat, de comptabilité et autres services administratifs, prendre toute mesure et exécuter toute opération qui lui paraîtrait utile en vue de la réalisation et du développement de son objet social.»

3. MISE A JOUR DES STATUTS

Amendements d'un certain nombre d'articles des Statuts dans le but (i) de réaliser une mise à jour légale et réglementaire de ces derniers, à la suite notamment à l'adoption de la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM») ainsi que les règlements qui lui sont associés, et (ii) d'intégrer aux Statuts les deux premières modifications ci-dessous.

4. REFORMULATION DES STATUTS

Reformulation des Statuts dans le but de refléter les amendements adoptés par l'Assemblée.

Après délibération, les décisions suivantes ont été prises par l'Assemblée:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société de «FundTap S.à r.l.» à «Shard Capital Funds GP S. à r.l.» avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 1 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué, entre les souscripteurs et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir associés dans le futur, une société (la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée Shard Capital Funds GP S.à r.l. qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents statuts ("Statuts").»

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social de la Société, lequel doit être désormais lu de la manière suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est, en sa qualité de gérant, de rendre des services de conseil, de gestion, de comptabilité ainsi que des services administratifs auprès de Shard Capital Funds, une société en commandite par actions constituée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), et ayant le statut de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi FIS") et à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs, telle que modifiée.

La Société pourra par ailleurs fournir des services de secrétariat, de comptabilité et autres services administratifs, prendre toute mesure et exécuter toute opération qui lui paraîtrait utile en vue de la réalisation et du développement de son objet social.»

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier les Statuts afin (i) de procéder à une mise à jour légale et réglementaire de ces derniers, à la suite notamment de l'adoption de la loi AIFM, ainsi que les règlements qui lui sont associés, et (ii) d'intégrer aux Statuts les modifications qui résultent des deux premières résolutions du présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de reformuler les Statuts, lesquels doivent être lus de la manière suivante:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est constitué, entre les souscripteurs et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir associés dans le futur, une société (la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée Shard Capital Funds GP S.à r.l. qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents statuts ("Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est, en sa qualité de gérant, de rendre des services de conseil, de gestion, de comptabilité ainsi que des services administratifs auprès de Shard Capital Funds, une société en commandite par actions constituée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), et ayant le statut de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi FIS") et à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs, telle que modifiée. La Société pourra par ailleurs fournir des services de secrétariat, de comptabilité et autres services administratifs, prendre toute mesure et exécuter toute opération qui lui paraîtrait utile en vue de la réalisation et du développement de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour modifier les Statuts, tels que prévu à l'article 22 des présents Statuts. Dans le cadre des présents Statuts, et sauf mention contraire, le terme "Associés" désignera l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, la totalité des associés de la Société, selon le cas.

Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la ville de Luxembourg sur décision du conseil de gestion de la Société. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (dans la

même ville ou non) sur résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par résolution de l'assemblée générale des associés votant de la manière requise pour modifier les présents Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produiraient ou seraient imminents, et interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger par le conseil de gérance jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille quatre cents soixante et un Euros (EUR 18.461,-), représenté par dix-huit mille quatre cents soixante et une (18.461) parts sociales, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) et chacune d'entre elles étant entièrement libérée.

Les parts sociales sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des Associés, lequel est tenu au siège social de la Société. Ce registre des devra mentionner le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales dont il est titulaire, les montants payés pour chaque part sociale, et le transfert de parts sociales et les dates de tels transferts.

En cas d'associé unique dans la Société, les parts sociales sont librement négociables.

En cas de pluralité d'associés dans la Société: (i) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts des parts sociales ont convenu de leur cession lors d'une assemblée générale; (ii) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts des parts sociales détenues par les survivants ont convenu de la cession ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi sur les sociétés commerciales; (iii) la cession de parts sociales est soumise aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les sociétés commerciales. La cession d'une part sociale devra être effectuée par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des Associés, une telle déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs appropriés pour agir ainsi. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments considérés comme satisfaisants par la Société.

Art. 6. Le capital peut être augmenté ou réduit sur décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, sur décision de l'assemblée générale des associés votant dans les conditions requises pour modifier les présents Statuts, conformément à l'article 22 des présents.

Titre III. Assemblée Générale des Associés

Art. 7. Toute assemblée régulièrement constituée des Associés de la Société représente l'ensemble des Associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société.

Art. 8. En cas d'associé unique, l'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des associés. Toute résolution prise par l'associé unique peut être prise par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collégiales indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 9. Lorsque la Société est constituée de moins de 25 associés, les décisions des associés peuvent être adoptées par une assemblée générale ou par un vote par écrit sur le texte des résolutions à adopter conformément aux termes et conditions prévues dans la Loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque la Société est constituée d'une pluralité d'associés, et à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'à la condition d'être adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. En revanche, les résolutions portant modification des présents Statuts ou décidant de la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Toute référence dans ces Statuts aux résolutions de l'assemblée générale des Associés devra être interprétée comme incluant la possibilité de résolutions écrites des Associés, sous réserve que le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25) dans un tel cas.

Les conditions de majorité applicables pour l'adoption de résolutions par une assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions par écrit des associés. Les résolutions par écrit des associés seront réputées valablement adoptées dès réception par la Société des copies originales (ou envoyées par facsimilé ou comme pièces jointes à un courriel) des votes des Associés sous les conditions prévues par le présent article, sans tenir compte du vote ou non de l'ensemble des associés.

Art. 10. Dans la mesure où ce serait légalement requis, ou si tel n'est pas le cas, sur décision du conseil de gérance, les assemblées générales annuelles des Associés de la Société se tiendront, conformément aux lois luxembourgeoises, au siège social de la Société à Luxembourg, ou en tout autre lieu au Luxembourg mentionné dans l'avis de convocation à l'assemblée. Ces assemblées générales annuelles peuvent être tenues à l'étranger si, sur avis du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées des Associés qui se tiendront aux lieux et dates mentionnés dans les avis de convocation respectifs à ces assemblées.

Le quorum et les délais requis par la loi s'appliquent aux avis de convocation et à la tenue des assemblées des Associés de la Société, sauf disposition contraire dans les présents.

L'assemblée générale des Associés sera convoquée par le conseil de gérance, par avis de convocation contenant l'agenda et qui sera publié conformément à la loi.

Le conseil de gérance préparera l'agenda, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des Associés tel que prévu par la loi; dans ce cas, le conseil de gérance peut préparer un agenda additionnel.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans avis de convocation préalable ou publication.

Les questions abordées lors de l'assemblée des Associés sont limitées aux points contenus dans l'agenda, qui doit contenir tous les points requis par la loi et ceux qui y sont liés, sauf si tous les Associés s'accordent sur un autre agenda. Dans le cas où l'agenda contiendrait la nomination d'un ou de plusieurs gérants ou de l'auditeur, les noms des gérants ou du réviseur éligibles seront insérés dans l'agenda.

Un associé peut être représenté (à toute assemblée des Associés) par une autre personne qui n'a pas à être un associé et qui peut être un gérant. La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, facsimilé ou courriel.

Tout associé peut voter via des formulaires de vote tel que prévu dans l'avis de convocation de l'assemblée générale des Associés. Les associés peuvent utiliser uniquement les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour toute proposition, trois cases permettant à l'associé de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne montrent ni un vote en faveur, ni contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus un (1) jour avant l'assemblée générale des associés à laquelle ils se rapportent et qui sont conformes aux conditions prévues dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont réputés être présents pour le calcul des conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques assurant une participation effective à l'assemblée où les délibérations doivent être en ligne sans interruption.

Titre IV. Administration - Conseil de Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un conseil de gérance constitué d'au moins trois gérants. Les gérants sont nommés par une résolution des Associés adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés de la Société.

Une personne morale peut être membre du conseil de gérance. Dans ce cas, la personne morale doit désigner un représentant permanent agissant en son nom et pour son compte. La révocation par un gérant de son représentant est conditionnée à la nomination concomitante d'un nouveau représentant qui le remplace.

Les gérants sont nommés sur résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, sur résolution de l'assemblée générale des associés, pour une période telle que déterminée par ladite assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un gérant peut en demander le renouvellement.

Un gérant peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par la voie d'une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par la voie d'une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts.

Art. 12. Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut aussi désigner un secrétaire, n'ayant pas nécessairement la qualité de gérant, chargé de tenir le procès-verbal des réunions dudit conseil et des assemblées générales des Associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président préside les assemblées générales d'associés et les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou le conseil de gérance peuvent, à la majorité des personnes présentes ou représentées, désigner comme président intérimaire un autre gérant, ou toute personne dans le cadre des assemblées générales d'associés, par vote de la majorité des présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut, au besoin, nommer des agents de la Société considérés comme nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société, et leur déléguer ses pouvoirs. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les agents de la Société n'ont pas à avoir la qualité de gérants ou d'Associés de la Société. Les agents nommés, sauf stipulation contraire, disposent des pouvoirs et se soumettent aux obligations décidés par le conseil de

gérance. Pour toute réunion du conseil de gérance, un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, est adressé aux gérants au moins quatre (4) jours avant le début de la réunion, sauf cas d'urgence, les circonstances justifiant cette urgence étant alors précisées dans l'avis de convocation. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et heures prévus par un calendrier préalablement adopté sur résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance, lors de sa réunion, peut valablement débattre et prendre des décisions sans avoir à se conformer à toutes ou à certaines des exigences et formalités relatives à sa convocation, dès lors que les gérants ont tous renoncé aux dites exigences et formalités de convocation, soit par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle renonciation, soit en personne ou par leur représentant dûment autorisé, à l'occasion de la réunion même du conseil de gérance.

Pour toute réunion du conseil de gérance, un gérant peut y désigner un autre gérant (mais non toute autre personne) comme son représentant lors de cette réunion, par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle représentation, aux fins d'assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom lors de cette réunion. Un gérant peut agir comme représentant de plusieurs gérants dans le cadre d'une réunion du conseil de gérance, dès lors (sans préjudice des règles de quorum) qu'au moins deux gérants y sont physiquement présents, si la réunion se tient en personne, ou participent en personne à une réunion tenue par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication.

Un gérant ou son représentant peut valablement participer à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiation d'un équipement de visio-conférence ou de tout autre mode de communication permettant l'identification de chaque gérant participant. Ces moyens de communication doivent avoir les caractéristiques techniques permettant d'assurer une participation effective à la réunion, toutes les personnes y prenant part devant pouvoir s'entendre de manière continue. Toute personne participant de cette façon est considérée comme présente en personne à la réunion, est comprise dans le calcul du quorum et a le droit de prendre part au vote. Sous réserve du droit luxembourgeois, toute affaire traitée de cette façon par les gérants est considérée, aux fins des présents Statuts, comme étant valablement et effectivement traitée dans le cadre d'un conseil de gérance, nonobstant le fait que le nombre de gérants (ou leurs représentants) physiquement présents dans un même lieu soit insuffisant pour satisfaire aux exigences de quorum. Un conseil de gérance tenu de cette façon est considéré comme tenu au siège social de la Société.

Un gérant ne peut agir que dans le cadre des réunions dûment convoquées du conseil de gérance. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la moitié des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés. Le président a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables et produisent leurs effets de la même manière que si de telles résolutions avaient été adoptées à l'occasion d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les dites signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution, et peuvent être prouvées par lettre, facsimilé, courriel ou tout autre mode de communication permettant de servir de preuve d'un tel vote.

Art. 13. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance doivent être signés par le président ou, en son absence, par le président par intérim qui aura présidé une telle réunion, ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits en procédure judiciaire ou par ailleurs, doivent être signés par le président ou le président par intérim de cette réunion ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Art. 14. Le conseil de gérance a le pouvoir de prendre toute action nécessaire ou utile pour réaliser l'objet social, à l'exception de celles réservées par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés. Plus spécifiquement, le conseil de gérance a le pouvoir de déterminer la conduite de la Société et celle de la gestion et des affaires de la Société. Les gérants ne peuvent, toutefois, engager la Société par leurs actes individuels, sauf si spécifiquement permis par résolution du conseil de gérance.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction que la Société et toute autre société ou entreprise pourrait conclure ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou agents de la Société détienne un intérêt personnel par sa relation avec une telle autre société ou entreprise, ou est gérant, administrateur, collaborateur, agent ou employé d'une telle autre société ou entreprise.

Tout gérant ou agent de la Société qui officie en tant que gérant, administrateur, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société s'engage contractuellement ou en affaires ne doit pas, en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer et voter ou d'agir sur toute matière en lien avec un tel contrat ou affaire.

Tout gérant ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance et qui serait en conflit avec l'intérêt de la Société, doit en informer le conseil de gérance et inclure sa déclaration dans le procès-verbal de l'assemblée. Il ne peut pas prendre part aux délibérations en lien avec cette transaction. A la prochaine assemblée générale des Associés, et avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial devra être effectué sur toute transaction dans laquelle un des gérants aurait pu avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société. Ceci ne s'applique pas dans le cas où les décisions du conseil de gérance concerneraient les opérations actuelles effectuées dans des conditions normales.

Art. 16. La Société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants de la Société, ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 17. Si la Société peut indemniser, dans les limites de la loi, un gérant ou un agent et ses héritiers ou ayants droits, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été gérant ou agent de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est associée ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de fraude, négligence ou de méconduite, ou en violation de son devoir de gérant; en cas de règlement à l'amiable, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis de fraude, négligence ou méconduite ou n'a pas violé son devoir de gérant ou d'agent. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre V. Comptabilité - Distributions

Art. 18. Le contrôle des documents financiers annuels de la Société peut être confié à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale des associés, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommé(s).

Art. 19. L'exercice comptable de la Société commence le premier jour du mois d'avril et se termine le trente-et-unième jour du mois de mars de l'année suivante.

Art. 20. Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société comme prévu à l'article 5 des présents ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'article 6 des présents.

L'assemblée générale des Associés, sur recommandation du conseil de gérance, décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net et peut périodiquement déclarer des dividendes ou ordonner au conseil de gérance de le faire.

Le conseil de gérance peut, dans le respect des conditions légales, décider le paiement d'acomptes sur dividendes.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommés par l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par l'assemblée des associés qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre VII. Modification des Statuts

Art. 22. Les présents Statuts peuvent être modifiés par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés, dans le respect des conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts et les lois luxembourgeoises.

Titre VIII. Loi Applicable

Art. 23. Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont déterminées conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et, dans la mesure où elle est applicable, la Loi FIS.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour en tête des présentes.

Le notaire, soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et résidence, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER, G. SCHNEIDER, L. SAVOURE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7743. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058116/634.

(150067213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Norrlanda Oil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.482.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 2015 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015070535/534/16.

Braunfinanz, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.240.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 2015 à 10.00 heures à l'adresse du siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015070534/534/16.

**C.D.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. C.D.D. S.A.).**

Siège social: L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei.
R.C.S. Luxembourg B 81.062.

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de C.D.D. S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 42, op Lenkeschlei, L-3503, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 81062 (la Société).

La Société a été constituée en date du 5 février 2001 par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N°881 du 15 octobre 2001.

L'Assemblée est présidée par Me Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président nomme Me Paul Wber, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée nomme Me Paul Weber, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement appelés ci-après le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera attachée aux présentes minutes après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes minutes et seront paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'enregistrer que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Changement de la forme juridique de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée et changement du nom de la Société de "C.D.D. S.A." en "C.D.D. S.à r.l." et modification de l'article des statuts de la Société traitant de la forme juridique et de la dénomination de façon à lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, dénomination et nombre d'associés.**

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "C.D.D. S.à r.l." (ci-après, la Société) de droit luxembourgeois, en particulier gouvernée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et par les présents statuts (les Statuts).»

(3) Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel de 100 EUR (cent Euros) à 1 EUR (un Euro) par la création et l'émission de 31.680 (trente-et-un mille six cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles de la Société, à souscrire par chaque actionnaire de la Société conformément au principe d'égalité des actionnaires;

(4) Réduction du capital social de la Société d'un montant total de 19.500 EUR (dix-neuf mille cinq cent Euros) par voie de rachat et d'annulation subséquente de 19.500 (dix-neuf mille cinq cent) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire de la Société, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 32.000 EUR (trente-deux mille Euros) à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, et l'allocation d'un montant total 19.500 EUR (dix-neuf mille cinq cent Euros) au compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 (Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) de la Société;

(5) Modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité de façon à refléter, entre autres choses, mais sans limitation, les changements mentionnés sous le point (1) à (3) de l'ordre du jour ci-dessus, dont l'article des statuts de la Société traitant de l'objet social de façon à lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet social.** La société a pour objet social l'acquisition et la mise en valeur de biens immobiliers et mobiliers.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

(6) Confirmation de la nomination de Mme Laurence Heinisch, Mme Géraldine Becker et M. Gérard Decker comme gérants de la Société et décision que cette nomination sera pour une durée indéterminée; et

(7) Modification, sinon la création, du registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements mentionnés sous le point (1) à (3) de l'ordre du jour ci-dessus, avec autorité conférée afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à ladite modification.

II. la totalité des 320 (trois cent vingt) actions de la Société, détenues par les actionnaires de la Société et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à l'Assemblée, les actionnaires renonçant aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique actuelle de la Société d'une société anonyme à une société à responsabilité limitée ayant un capital social de 32.000 EUR (trente-deux mille euros) divisé en 320 (trois cent vingt) parts sociales, ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "C.D.D. S.A." en "C.D.D. S.à r.l." et par conséquent de modifier les Statuts de façon à y refléter le changement de dénomination ainsi que le changement de forme juridique de façon à ce que les Statuts aient la même teneur que les statuts de la Société modifiés et remaniés et adoptés dans la seconde résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel de son montant actuel de 100 EUR (cent euros) à 1 EUR (un euro) par la création et l'émission de 31.680 (trente-et-un mille six cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles de la Société, à attribuer à chaque associé de la Société, qui acceptent, conformément au principe d'égalité des actionnaires, de sorte que le capital social de la Société est dorénavant représenté par 32.000 (trente-deux mille) parts sociales ayant une valeur nominal de 1 EUR (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant total de 19.500 EUR (dix-neuf mille cinq cent Euros) par voie de rachat et d'annulation subséquente de 19.500 (dix-neuf mille cinq cent) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, au pro rata des actions détenues par chaque actionnaire de la Société, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 32.000 EUR (trente-deux mille Euros) à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, et l'allocation d'un montant total 19.500 EUR (dix-neuf mille cinq cent Euros) au compte 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 (Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'actionnariat de la Société est dorénavant comme suit:

NOM DES ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES DETENUES DANS LA SOCIETE
Germain Becker	6.250
Laurence Becker	6.250
TOTAL	12.500

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts dans leur intégralité tel qu'ils apparaissent dans cette deuxième résolution de façon à, entre autre choses, y refléter la modification des Statuts telle qu'approuvée dans la première résolution aussi bien que la modification de l'article des Statuts portant sur l'objet social.

En conséquence de ces changements, l'Assemblée décide de renuméroter et refondre les Statuts dans leur intégralité et pour autant que de besoin, d'insérer ou changer les intitulés des Statuts, de façon à ce qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination et nombre d'associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "CDD S.à r.l." (ci-après, la Société) de droit luxembourgeois, en particulier gouvernée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Nombre d'associés

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs associés. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Associé Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, toute référence aux associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social Le siège social de la Société est établi à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance). Le siège social peut également être transféré dans cette commune ou tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet social l'acquisition et la mise en valeur de biens immobiliers et mobiliers.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la société est fixé à un montant total de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'Article 11.

5.3 Apports au compte de primes d'émission

L'Assemblée Générale a la possibilité (mais pas l'obligation) de décider que tout montant apporté en numéraire ou en nature fait en tant que prime d'émission en relation avec la souscription par un associé quelconque sera alloué à un compte de prime d'émission spécifique attribué à l'associé concerné. Ce montant est disponible uniquement pour (i) la distribution, par dividende, rachat de parts sociales ou autrement, à l'associé concerné ou (ii) être incorporé au capital social par l'émission subséquente de nouvelles parts sociales à l'associé concerné, sauf si l'Assemblée Générale en décide autrement par une décision prise à la majorité simple.

5.4 Apport au compte de «capital surplus»

L'Assemblée Générale peut approuver des apports, en numéraire ou en nature, en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales, selon les conditions déterminées par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par les lois luxembourgeoises. De tels apports sont alloués au compte de capital surplus («compte 115») conformément aux lois luxembourgeoises.

L'Assemblée Générale a la possibilité (mais pas l'obligation) de décider que tout montant apporté en tant que «capital surplus», tel que prévu au paragraphe précédent, sera alloué à un compte de «capital surplus» spécifique attribué à l'associé concerné. Ce montant est disponible uniquement pour (i) la distribution, par dividende, rachat de parts sociales ou autrement, à l'associé concerné ou (ii) être incorporé au capital social par l'émission subséquente de nouvelles parts sociales à l'associé concerné, sauf si l'Assemblée Générale en décide autrement par une décision prise à la majorité simple.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Forme des parts sociales

Les parts sociales de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

6.2 Registre des détenteurs de parts sociales

Un registre des associés est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout détenteur de parts sociales. Ce registre contient le nom de chaque détenteur de parts sociales, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des parts sociales, les émissions de parts sociales, les cessions de parts sociales et les dates des dites émissions et cessions de parts sociales. La propriété des parts sociales nominatives est établie par l'inscription dans le registre.

Chaque détenteur de parts sociales peut consulter le registre.

6.3 Propriété et copropriété des parts sociales

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Au cas où une part sociale appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La personne désignée comme seul détenteur des parts sociales envers la Société, sera en toutes circonstances, désignée en premier dans le registre par tous les codétenteurs de ces parts sociales.

Seul le détenteur d'une part sociale conjointe désigné en premier dans le registre, tel que nommé par tous les codétenteurs de cette part sociale, a le droit, en sa qualité de propriétaire unique envers la Société de cette part sociale détenue conjointement, d'exercer les droits attachés à cette part sociale, y compris, sans limitation, (i) à être signifié des avis de la Société, y compris les convocations relatives aux assemblées générales, (ii) assister aux assemblées générales et à y exercer les droits de vote attachés à la part sociale détenue conjointement et (iii) pour recevoir les paiements de dividendes au titre de la part sociale détenue conjointement.

6.4 Rachat de parts sociales

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'Article 11 sont d'application.

Art. 7 Transferts de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

Les associés qui désirent céder leurs parts sociales, doivent d'abord les proposer aux autres associés, qui disposent d'un droit de préférence à exercer dans un délai de trois mois, avant de pouvoir proposer les parts sociales à un tiers. L'associé qui désire céder ses parts sociales à un tiers doit annoncer aux associés actuels le nombre de parts à céder ainsi que le prix proposé. En cas de refus des associés actuels, l'associé désirant céder ses parts sociales peut proposer les parts sociales à des tiers, étant entendu que dans pareil cas les associés actuels peuvent toujours proposer le même prix que celui proposé

par le tiers, dans quel cas les parts sociales doivent être cédées aux associés actuels, au pro rata de leur participation dans la Société, le cas échéant.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 8. Obligations. Toutes les obligations émises par la Société sont sous forme nominative.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, l'Associé Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique. Les décisions de l'Associé Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associés, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des associés de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'Associé Unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits notamment, sans limitation, par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés - autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, pour autant que la Société ne détienne pas plus de vingt-cinq (25) associés, conformément à la loi luxembourgeoise, à Dudelange au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 12. Gérance.

12.1 Nomination et révocation des gérants

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associé. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance.

L'Assemblée Générale peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

12.2 Réunions du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance a la possibilité (mais pas l'obligation) de nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le Président préside toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence ou si aucun Président n'a été nommé, les (autres) membres du Conseil de Gérance élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité de voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil de Gérance, ou par le président du Conseil de Gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. La date d'une telle décision prise par voie circulaire sera la date de la dernière signature d'un membre du Conseil de Gérance. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Dudelange.

12.3 Pouvoirs du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil de Gérance.

12.4 Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents choisis par celui-ci.

12.5 Pouvoir de signature

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance de la Société, ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de gérant unique.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature ou par la signature conjointe des personnes nommées à cet effet, mais uniquement dans la limite de la gestion journalière.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Le bilan et le compte des profits et charges seront présentés à l'Assemblée Générale.

Le bilan et le compte des profits et charges pourront être audités par un réviseur d'entreprise nommé par l'Assemblée Générale.

Art. 17. Affectation des résultats. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Les bénéfices restant seront distribués suivant des résolutions prises par l'Assemblée Générale, sans préjudice du pouvoir du Conseil de Gérance de distribuer des dividendes intérimaires suivant les conditions cumulatives suivantes:

- un état comptable intérimaire non-audité est préparé par le Conseil de Gérance (les Comptes Intérimaires);
- ces Comptes Intérimaires établissent qu'il existe des profits ou d'autres réserves suffisantes (y compris, sans limitation, la prime d'émission et le «capital surplus») sont disponibles pour être distribués;
- la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la préparation des Comptes Intérimaires;

- les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- lorsque les dividendes intérimaires distribués excèdent les profits distribuables à la fin de l'année sociale en cours, les associés ayant reçu des dividendes intérimaires doivent rembourser l'excédant à la Société.

Art. 18. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le(s) liquidateur(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et le paiement des dettes de la Société.

L'excédent résultant de la réalisation des actifs et des paiements des dettes sera distribué parmi les associés au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 19. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que Mme Laurence Heinisch, Mme Géraldine Becker et M. Gérard Decker sont administrateurs de la Société jusqu'au changement de forme juridique de la Société décidé lors de cette assemblée et qu'en conséquence de ce changement, leurs mandats seront ceux de gérants de la Société, et l'Assemblée décide de confirmer la nomination de Mme Laurence Heinisch, Mme Géraldine Becker et M. Gérard Decker comme gérants de la Société et décide que leur mandat sera à durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier, sinon de créer, le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter le changement de forme juridique de la Société décidé dans la première résolution ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé et avocat de Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, de procéder au nom et pour le compte de la Société à la création d'un registre des parts sociales de la Société ou à l'enregistrement dudit changement dans le registre des parts sociales de la Société, et de pourvoir à toute formalité nécessaire et utile en relation avec la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus (incluant pour éviter tout doute l'enregistrement et la publications des documents nécessaires auprès de l'autorité Luxembourgeoise compétente.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au membre du bureau, ces derniers ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Theisen, Weber, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation: EAC/2015/8978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015073010/338.

(150083268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Articis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.673.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juin 2015 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015069718/534/16.

CYCLAMEN Spf, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.798.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

de la société CYCLAMEN Spf S.A. Société Anonyme Boulevard du Prince Henri, 3A L-1724 LUXEMBOURG qui se tiendra le *01.06.2015* à 14.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2014;
- Affectation du résultat au 31.12.2014;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015069719/19.

Pitcairns Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 33.106.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be exceptionally held at 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen on *June 1st, 2015* at 10:00 a.m. with the following agenda :

Agenda:

1. Approval of the exceptional date of the Annual General Meeting.
2. Report of the Directors on the annual accounts as at December 31st, 2014 (the "2014 Annual Accounts").
3. Report of the Statutory Auditor on the 2014 Annual Accounts.
4. Approval of the 2014 Annual Accounts.
5. Ratification of the interim dividend declared and paid out.
6. Discharge to the Directors, to the Statutory Auditor.
7. Election or re-election of the Directors and of the Statutory Auditor.
8. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015069716/19.

Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *1^{er} juin 2015* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015068642/534/16.

Traviata Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 101.993.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1er juin 2015* à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015068630/10/18.

Iolita Corp, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 182.642.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 juin 2015* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015068623/10/18.

Gay Time Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 23.480.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 juin 2015* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015068621/10/18.

CNLP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 154.981.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2015 à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015068620/10/19.

GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 55.855.

Mitteilung an die Anteilhaber des Fonds

GS&P Fonds - Family Business 100 (in Liquidation)

Anteilklasse G: WKN: A1JZX0; ISIN: LU0794904234

Anteilklasse I: WKN: A1JZXX; ISIN: LU0794904317

Anteilklasse R: WKN: A1JZXW; ISIN: LU0794904150

Hiermit werden die Anteilhaber darüber informiert, dass der Investmentfonds GS&P Fonds - Family Business 100 (in Liquidation) mit seinen Anteilscheinklassen

Fondsname	Anteilschein- klasse	WKN	ISIN
GS&P Fonds - Family Business 100 (i. L.)	G	A1JZX0	LU0794904234
GS&P Fonds - Family Business 100 (i. L.)	I	A1JZXX	LU0794904317
GS&P Fonds - Family Business 100 (i. L.)	R	A1JZXW	LU0794904150

zum 30. April 2015 liquidiert wurde.

Die Anteilscheinklassen G und R waren zum Liquidationszeitpunkt nicht aktiv.

Der Liquidationserlös der Anteilscheinklasse I wurde mit Valuta 5. Mai 2015 ausgezahlt. Alle Anteilhaber wurden erreicht, somit erfolgte keine Zahlung an die Caisse de Consignation.

Das Liquidationsverfahren ist somit abgeschlossen.

Wasserbillig, im Mai 2015

GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A.

Référence de publication: 2015075728/755/32.

Data Center Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.061,11.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 170.770.

In the year two thousand and fifteen, the sixth day of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Data Center Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 123,061.11 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.770 (the Company). The Company was incorporated on 26 July 2012 pursuant to a deed recorded by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2267 of 12 September 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have last been amended on 24 March 2015, pursuant to a deed recorded by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

(1) Data Services S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.216 (Data Services),

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue;

(2) Data Services II S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.140 (Data Services II),

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed.

Data Services and Data Services II shall hereinafter collectively be referred to as the Shareholders.

The proxies of the shareholders of the Company, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

(1) decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 79,724.10 (seventy-nine thousand seven hundred and twenty-four Euros and ten Cents) to bring the share capital from its current amount of EUR 123,061.11 (one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and eleven Cents) to an amount of EUR 43,337.01 (forty-three thousand three hundred and thirty-seven Euros and one Cent) by way of the cancellation of 7,972,410 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred and ten) S.à r.l. Class 1 Shares held by Data Services S.C.A. and the allocation of the amount resulting from such capital decrease to the distributable reserves of the Company;

(2) distribution of the Equalisation Distribution (as defined in the Articles) in the amount of EUR 247,544.79 (two hundred forty-seven thousand five hundred forty-four Euros and seventy-nine Cents) out of the share premium account to Data Services II S.C.A.;

(3) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 79,341.06 (seventy-nine thousand three hundred forty-one Euros and six Cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 43,337.01 (forty-three thousand three hundred and thirty-seven Euros and one Cent) to EUR 122,678.07 (one hundred twenty-two thousand six hundred seventy-eight Euros and seven Cents) by way of creation and issuance of (i) 7,108,828 (seven million one hundred eight thousand eight hundred twenty-eight) S.à r.l. Class 1 Shares and (ii) 825,278 (eight hundred twenty-five thousand two hundred seventy-eight) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each;

(4) subscription to and payment in full of the new shares specified under item (3) above by Data Services S.C.A. by means of a contribution in cash in an amount of EUR 247,544.79 (two hundred forty-seven thousand five hundred forty-four Euros and seventy-nine Cents);

(5) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 123,444.15 (one hundred twenty-three thousand four hundred forty-four Euros and fifteen Cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 122,678.07 (one hundred twenty-two thousand six hundred seventy-eight Euros and seven Cents) to an amount of EUR 246,122.22 (two hundred forty-six thousand one hundred twenty-two Euros and twenty-two Cents) by way of creation and issuance of (i) 7,153,226 (seven million one hundred fifty-three thousand two hundred twenty-six) S.à r.l. Class 1 Shares and (ii) 5,191,189 (five million one hundred ninety-one thousand one hundred eighty-nine) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each;

(6) subscription to and payment in full of (i) 7,153,226 (seven million one hundred fifty-three thousand two hundred twenty-six) new S.à r.l. Class 1 Shares and 830,432 (eight hundred thirty thousand four hundred thirty-two) new S.à r.l. Class 2 Shares by Data Services S.C.A. by means of a contribution in kind of a receivable held by Data Services S.C.A. against the Company in an amount of EUR 3,212,228.11 (three million two hundred twelve thousand two hundred twenty-eight Euros and eleven Cents) (ii) 4,360,757 (four million three hundred sixty thousand seven hundred fifty seven) new S.à r.l. Class 2 Shares by Data Services II S.C.A. by means of a contribution in kind of a receivable held by Data Services

II S.C.A. against the Company in an amount of EUR 1,754,552.61 (one million seven hundred fifty-four thousand five hundred fifty-two Euros and sixty-one Cents);

(7) decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 123,061.11 (one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and eleven Cents) to bring the share capital from its current amount of EUR 246,122.22 (two hundred forty-six thousand one hundred twenty-two Euros and twenty-two Cents) to an amount of EUR 123,061.11 (one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and eleven Cents) by way of the cancellation of (i) 7,131,030 (seven million one hundred thirty-one thousand thirty) S.à r.l. Class 1 Shares and 827,855 (eight hundred twenty-seven thousand eight hundred fifty-five) S.à r.l. Class 2 Shares held by Data Services S.C.A. and (ii) 4,347,226 (four million three hundred forty-seven thousand two hundred twenty-six) S.à r.l. Class 2 Shares held by Data Services II S.C.A.;

(8) distribution in the amount of EUR 4,843,719.61 (four million eight hundred forty-three thousand seven hundred nineteen Euros and sixty-one Cents) out of the share premium account to the shareholders of the Company;

(9) amendments to article 5 of the Articles in order to reflect the above capital decreases and capital increases to be decided under the above agenda items (except agenda items (2) and (8));

(10) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of those changes in the share register of the Company; and

(11) miscellaneous.

II. that all of the 12,306,111 (twelve million three hundred six thousand one hundred eleven) shares, represented by 7,972,416 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixteen) S.à r.l. Class 1 Shares and 4,333,695 (four million three hundred thirty-three thousand six hundred ninety-five) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each and representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 123,061.11 (one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and eleven Cents) are duly represented at the Meeting, the Meeting waiving the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

After deliberation, the Meeting has taken, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 79,724.10 (seventy-nine thousand seven hundred and twenty-four Euros and ten Cents) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 123,061.11 (one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and eleven Cents), represented by 7,972,416 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixteen) S.à r.l. Class 1 Shares and 4,333,695 (four million three hundred thirty-three thousand six hundred ninety-five) S.à r.l. Class 2 Shares, to an amount of EUR 43,337.01 (forty-three thousand three hundred and thirty-seven Euros and one Cent), by way of the cancellation of 7,972,410 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred and ten) S.à r.l. Class 1 Shares held by Data Services and the allocation of the aggregate amount of EUR 79,724.10 (seventy-nine thousand seven hundred and twenty-four Euros and ten Cents) resulting from such capital decrease to the distributable reserves of the Company.

All the shareholders, represented as stated above, expressly agree to this capital reduction in respect of 7,972,410 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred and ten) S.à r.l. Class 1 Shares held by Data Services.

The Meeting acknowledges that, as a result:

(i) Data Services holds 6 (six) S.à r.l. Class 1 Shares; and

(ii) Data Services II holds 4,333,695 (four million three hundred thirty-three thousand six hundred ninety-five) S.à r.l. Class 2 Shares.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the ninth resolution below.

Second resolution

The Meeting acknowledges the terms of article 7 paragraph 2 of the Articles pursuant to which “Notwithstanding the above, the holders of S.à r.l. Class 2 Shares shall be entitled to receive a one-off special cash distribution out of the share premium of the Company for an amount of EUR 247,544.79 (the Equalisation Distribution) immediately before the issuance of S.à r.l. Class 2 Shares to be subscribed by Data Services S.C.A. for a corresponding amount. The Equalisation Distribution shall be decided by the general meeting of the shareholders immediately before such issuance of S.à r.l. Class 2 Shares to Data Services S.C.A.”

The Meeting acknowledges that it is contemplated that the Meeting approves the issuance of S.à r.l. Class 2 Shares to be subscribed by Data Services under the third and fourth resolutions below.

The Meeting further acknowledges that, according to the information made available to it by the sole manager of the Company and based on (i) the interim accounts of the Company as at 31 March 2015 and (ii) a certificate of the sole manager of the Company dated 6 May 2015 (the Management Certificate), (a) an amount of at least 247,544.79 (two hundred forty-seven thousand five hundred forty-four Euros and seventy-nine Cents) is booked in the share premium account of the

Company and is available for distribution by the Company, and (b) the Company does not have losses that would prevent the Equalisation Distribution (as defined in the Articles) from being made.

The interim accounts of the Company as at 31 March 2015 and the Management Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting resolves to approve the Equalisation Distribution (as defined in the Articles) from the Company in the amount of 247,544.79 (two hundred forty-seven thousand five hundred forty-four Euros and seventy-nine Cents) out of the share premium account of the Company, to the sole holder of S.à r.l. Class 2 Shares, i.e. Data Services II.

The Equalisation Distribution shall be due and payable in cash as of the date hereof.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 79,341.06 (seventy-nine thousand three hundred forty-one Euros and six Cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 43,337.01 (forty-three thousand three hundred and thirty-seven Euros and one Cent) represented by 6 (six) S.à r.l. Class 1 Shares and 4,333,695 (four million three hundred thirty-three thousand six hundred ninety-five) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 122,678.07 (one hundred twenty-two thousand six hundred seventy-eight Euros and seven Cents) by way of the creation and issuance of (i) 7,108,828 (seven million one hundred eight thousand eight hundred twenty-eight) S.à r.l. Class 1 Shares and (ii) 825,278 (eight hundred twenty-five thousand two hundred seventy-eight) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the ninth resolution below.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the above third resolution as follows:

Subscription - Payment

Data Services, hereby represented as stated above, declares to:

- subscribe to all the 7,108,828 (seven million one hundred eight thousand eight hundred twenty-eight) S.à r.l. Class 1 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 239,292.01 (two hundred thirty-nine thousand two hundred ninety-two Euros and one Cent), each share having the same subscription price;
- pay the 7,108,828 (seven million one hundred eight thousand eight hundred twenty-eight) S.à r.l. Class 1 Shares by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 239,292.01 (two hundred thirty-nine thousand two hundred ninety-two Euros and one Cent);
- subscribe to 825,278 (eight hundred twenty-five thousand two hundred seventy-eight) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 8,252.78 (eight thousand two hundred fifty-two Euros and seventy-eight Cents), each share having the same subscription price; and
- pay the 825,278 (eight hundred twenty-five thousand two hundred seventy-eight) S.à r.l. Class 2 Shares by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 8,252.78 (eight thousand two hundred fifty-two Euros and seventy-eight Cents).

The contributions described above in an aggregate amount of EUR 247,544.79 (two hundred forty-seven thousand five hundred forty-four Euros and seventy-nine Cents) shall be allocated as follows:

- EUR 79,341.06 (seventy-nine thousand three hundred forty-one Euros and six Cents) to the share capital account of the Company, and
- EUR 168,203.73 (one hundred sixty-eight thousand two hundred three Euros and seventy-three Cents) to the share premium of the Company.

The sum of EUR 247,544.79 (two hundred forty-seven thousand five hundred forty-four Euros and seventy-nine Cents) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting acknowledges that, as a result:

- (i) Data Services holds (a) 7,108,834 (seven million one hundred eight thousand eight hundred thirty-four) S.à r.l. Class 1 Shares and (b) 825,278 (eight hundred twenty-five thousand two hundred seventy-eight) S.à r.l. Class 2 Shares; and
- (ii) Data Services II holds 4,333,695 (four million three hundred thirty-three thousand six hundred ninety-five) S.à r.l. Class 2 Shares.

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 123,444.15 (one hundred twenty-three thousand four hundred forty-four Euros and fifteen Cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 122,678.07 (one hundred twenty-two thousand six hundred seventy-eight Euros and seven

Cents) represented by 7,108,834 (seven million one hundred eight thousand eight hundred thirty-four) S.à r.l. Class 1 Shares and 5,158,973 (five million one hundred fifty-eight thousand nine hundred seventy-three) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 246,122.22 (two hundred forty-six thousand one hundred twenty-two Euros and twenty-two Cents) by way of the creation and issuance of (i) 7,153,226 (seven million one hundred fifty-three thousand two hundred twenty-six) S.à r.l. Class 1 Shares and (ii) 830,432 (eight hundred thirty thousand four hundred thirty-two) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the ninth resolution below.

Sixth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the above fifth resolution as follows:

Subscription - Payment

Data Services, hereby represented as stated above, declares to:

- subscribe to (i) 7,153,226 (seven million one hundred fifty-three thousand two hundred twenty-six) S.à r.l. Class 1 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, and (ii) 830,432 (eight hundred thirty thousand four hundred thirty-two) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 3,212,228.11 (three million two hundred twelve thousand two hundred twenty-eight Euros and eleven Cents), each share having the same subscription price;

- pay the (i) 7,153,226 (seven million one hundred fifty-three thousand two hundred twenty-six) S.à r.l. Class 1 Shares and (ii) 830,432 (eight hundred thirty thousand four hundred thirty-two) S.à r.l. Class 2 Shares by means of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 3,212,228.11 (three million two hundred twelve thousand two hundred twenty-eight Euros and eleven Cents) consisting of a receivable in an amount of EUR 3,212,228.11 (three million two hundred twelve thousand two hundred twenty-eight Euros and eleven Cents) (the Receivable 1) Data Services has against the Company;

The valuation of the Receivable 1 contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 6 May 2015 on behalf of the sole manager of the Company (the Valuation Certificate 1) as well (ii) a certificate issued on 6 May 2015 by an authorized signatory of Data Services (the Valuation Certificate 2, and together with the Valuation Certificate 1, the Data Services Certificates) stating that, inter alia, (a) the Receivable 1 is certain, liquid and immediately payable, (b) the Receivable 1 is worth at least EUR 3,212,228.11 (three million two hundred twelve thousand two hundred twenty-eight Euros and eleven Cents) and (c) the entire value of the Receivable 1 shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company to Data Services.

The valuation of the Receivable 1 contributed to the Company is further supported by (i) the balance sheet of the Company, as of 31 March 2015 and signed by the Company, and (ii) the Management Certificate, which show that for the purpose of these contributions, the Receivable 1 contributed to the Company by Data Services, as stated above, is worth at least EUR 3,212,228.11 (three million two hundred twelve thousand two hundred twenty-eight Euros and eleven Cents) (the Balance Sheet).

The Receivable 1 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

The Data Services Certificates the Management Certificate and the Balance Sheet, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Data Services II, hereby represented as stated above, declares to:

- subscribe to 4,360,757 (four million three hundred sixty thousand seven hundred fifty seven) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 1,754,552.61 (one million seven hundred fifty-four thousand five hundred fifty-two Euros and sixty-one Cents), each share having the same subscription price; and

- pay the 4,360,757 (four million three hundred sixty thousand seven hundred fifty seven) S.à r.l. Class 2 Shares by means of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 1,754,552.61 (one million seven hundred fifty-four thousand five hundred fifty-two Euros and sixty-one Cents) consisting of a receivable in an amount of EUR 1,754,552.61 (one million seven hundred fifty-four thousand five hundred fifty-two Euros and sixty-one Cents) (the Receivable 2) Data Services II has against the Company.

The valuation of the Receivable 2 contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 6 May 2015 on behalf of the sole manager of the Company (the Valuation Certificate 3) as well (ii) a certificate issued on 6 May 2015 by an authorized signatory of Data Services II (the Valuation Certificate 4, and together with the Valuation Certificate 3, the Data Services II Certificates) stating that, inter alia, (a) the Receivable 2 is certain, liquid and immediately payable, (b) the Receivable 2 is worth at least EUR 1,754,552.61 (one million seven hundred fifty-four thousand five hundred fifty-two Euros and sixty-one Cents) and (c) the entire value of the Receivable 2 shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company to Data Services II.

The valuation of the Receivable 2 contributed to the Company is further supported by (i) the Balance Sheet and (ii) the Management Certificate, which show that for the purpose of this contribution, the Receivable 2 contributed to the Company by Data Services II, as stated above, is worth at least EUR 1,754,552.61 (one million seven hundred fifty-four thousand five hundred fifty-two Euros and sixty-one Cents).

The Receivable 2 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

The Data Services II Certificates the Management Certificate and the Balance Sheet, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The contributions of the Receivable 1 and the Receivable 2 described above in an aggregate amount of EUR 4,966,780.72 (four million nine hundred sixty-six thousand seven hundred eighty Euros and seventy-two Cents) shall be allocated as follows:

- EUR 123,444.15 (one hundred twenty-three thousand four hundred forty-four Euros and fifteen Cents) to the share capital account of the Company, and

- EUR 4,843,336.57 (four million eight hundred forty-three thousand seven hundred nineteen Euros and sixty-one Cents) to the share premium of the Company.

The sum of 4,966,780.72 (four million nine hundred sixty-six thousand seven hundred eighty Euros and seventy-two Cents) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting acknowledges that, as a result:

(i) Data Services holds (a) 14,262,060 (fourteen million two hundred sixty-two thousand sixty) S.à r.l. Class 1 Shares and (b) 1,655,710 (one million six hundred fifty-five thousand seven hundred ten) S.à r.l. Class 2 Shares; and

(ii) Data Services II holds 8,694,452 (eight million six hundred ninety-four thousand four hundred fifty-two) S.à r.l. Class 2 Shares.

Seventh resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 123,061.11 (one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and eleven Cents) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 246,122.22 (two hundred forty-six thousand one hundred twenty-two Euros and twenty-two Cents), represented by 14,262,060 (fourteen million two hundred sixty-two thousand sixty) S.à r.l. Class 1 Shares and 10,350,162 (ten million three hundred fifty thousand one hundred sixty-two) S.à r.l. Class 2 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 123,061.11 (one hundred twenty-three thousand sixty-one Euros and eleven Cents) by way of the cancellation of (i) 7,131,030 (seven million one hundred thirty-one thousand thirty) S.à r.l. Class 1 Shares and 827,855 (eight hundred twenty-seven thousand eight hundred fifty-five) S.à r.l. Class 2 Shares held by Data Services and (ii) 4,347,226 (four million three hundred forty-seven thousand two hundred twenty-six) S.à r.l. Class 2 Shares held by Data Services II.

The Meeting acknowledges that as a result of this share capital decrease (i) by way of the cancellation of 7,131,030 (seven million one hundred thirty-one thousand thirty) S.à r.l. Class 1 Shares and 827,855 (eight hundred twenty-seven thousand eight hundred fifty-five) S.à r.l. Class 2 Shares held by Data Services, an aggregate amount of EUR 79,588.85 (seventy-nine thousand five hundred eighty-eight Euros and eighty-five Cents) shall be due to Data Services and (ii) by way of the cancellation of 4,347,226 (four million three hundred forty-seven thousand two hundred twenty-six) S.à r.l. Class 2 Shares held by Data Services II, an aggregate amount of EUR 43,472.26 (forty-three thousand four hundred seventy-two Euros and twenty-six Cents) shall be due to Data Services II.

All the shareholders, represented as stated above, expressly agree to this capital reduction to the benefit of Data Services and Data Services II and waive any rights they may have in this respect.

The Meeting acknowledges that, from now on:

(i) Data Services holds (a) 7,131,030 (seven million one hundred thirty-one thousand thirty) S.à r.l. Class 1 Shares and (b) 827,855 (eight hundred twenty-seven thousand eight hundred fifty-five) S.à r.l. Class 2 Shares; and

(ii) Data Services II holds 4,347,226 (four million three hundred forty-seven thousand two hundred twenty-six) S.à r.l. Class 2 Shares.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the ninth resolution below.

Eighth resolution

The Meeting acknowledges that, according to the information made available to it by the sole manager of the Company and based on (i) the interim accounts of the Company as at 31 March 2015 and (ii) the Management Certificate, and taking into account the Equalisation Distribution decided under the second resolution above (a) an amount of at least EUR 4,843,719.61 (four million eight hundred forty-three thousand seven hundred nineteen Euros and sixty-one Cents) is booked in the share premium account of the Company and is available for distribution by the Company, and (b) the Company does

not have losses that would prevent a share premium distribution of EUR 4,843,719.61 (four million eight hundred forty-three thousand seven hundred nineteen Euros and sixty-one Cents) from being made.

The Meeting resolves to approve a distribution from the Company in the amount of EUR 4,843,719.61 (four million eight hundred forty-three thousand seven hundred nineteen Euros and sixty-one Cents) out of the share premium account of the Company to the shareholders of the Company, pro-rata to the number of shares held by them. As a result, the following amounts shall be due and payable under the share premium distribution to the shareholders of the Company, based on the shareholdings described in the eighth resolution above:

(i) EUR 3,132,639.33 (three million one hundred thirty-two thousand six hundred thirty-nine Euros and thirty-three Cents) to Data Services; and

(ii) EUR 1,711,080.28 (one million seven hundred eleven thousand and eighty Euros and twenty-eight Cents) to Data Services II.

Ninth resolution

As a consequence of the increase and decreases of the share capital of the Company set out in the resolutions here above (except the second and the ninth resolutions), the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, which shall henceforth read as follows:

“**5. Share capital.** The Company's share capital is set at EUR 123,061.11 (one hundred twenty-three thousand and sixty one Euros and eleven Cents), represented by 7,131,030 (seven million one hundred thirty-one thousand thirty) shares of class 1 (the S.à r.l. Class 1 Shares) and 5,175,081 (five million one hundred seventy-five thousand eighty-one) shares of class 2 (the S.à r.l. Class 2 Shares) having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The S.à r.l. Class 1 Shares and the S.à r.l. Class 2 Shares are together referred to as the Shares.”

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of Colony Luxembourg S.à r.l. to, in the name and on behalf of the Company, proceed to the registration of those changes in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately five thousand Euros (EUR 5,000.-).

Whereof the present notarial deed is drawn in Redange-sur-Attert, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Data Center Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 123,061.11 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 170.770 (la Société). La Société a été constituée en date du 26 juillet 2012 suivant un acte de Maître Gerard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2267 en date du 12 septembre 2012. Les statuts de la Sociétés (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu en date du 24 mars 2015, suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

(1) Data Services S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 193.216 (Data Services),

ici représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue;

(2) Data Services II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 170.140 (Data Services II),

ici représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Mme Virginie PIERRU, prénommée.

Data Services et Data Services II sont à présent collectivement définis comme les Associés.

Les procurations des associés de la Société, après avoir été signées ne varient par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Assemblée a demandé au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

(1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 79.724,10 EUR (soixante-neuf mille sept cent vingt-quatre euros et dix cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 123.061,11 EUR (cent vingt-trois mille soixante et un euros et onze cents) à un montant de 43.337,01 EUR (quarante-trois mille trois cent trente-sept euros et un cent) au moyen de l'annulation de 7.972.410 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent dix) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 détenues par Data Services S.C.A., et affectation du montant résultant de ladite réduction de capital social aux réserves distribuables de la Société;

(2) Distribution de la Distribution d'Egalisation (telle que définie dans les Statuts) d'un montant de 247.544,79 EUR (deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) pris sur le compte de prime d'émission en faveur de Data Services II S.C.A.;

(3) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 79.341,06 EUR (soixante-dix-neuf mille trois cent quarante et un euros et six cents) afin de porter son capital social de son montant actuel de 43.337,01 EUR (quarante-trois mille trois cent trente-sept euros et un cent) à un montant de 122.678,07 EUR (cent vingt-deux mille six cent soixante-dix-huit euros et sept cents) au moyen de la création et de l'émission de (i) 7.108.828 (sept million cent huit mille huit cent vingt-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (ii) 825.278 (huit cent vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune;

(4) Souscription et libération intégrale des nouvelles parts sociales mentionnées au point (3) ci-dessus par Data Services S.C.A. au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 247.544,79 EUR (deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante-quatre euros et soixante-dix-neuf cents);

(5) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 123.444,15 EUR (cent vingt-trois mille quatre cent quarante-quatre euros et quinze cents) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 122.678,07 EUR (cent vingt-deux mille six cent soixante-dix-huit euros et sept cents) à un montant de 246.122,22 (deux cent quarante-six mille cent vingt-deux euros et vingt-deux cents) au moyen de la création et de l'émission de (i) 7.153.226 (sept millions cent cinquante-trois mille deux cent vingt-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (ii) 5.191.189 (cinq millions cent quatre-vingt et onze mille cent quatre-vingt-neuf) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro);

(6) Souscription et libération intégrales des (i) 7.153.226 (sept millions cent cinquante-trois mille deux cent vingt-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et des 830.432 (huit cent trente mille quatre cent trente-deux) nouvelles Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 par Data Services S.C.A. au moyen d'un apport en nature constitué d'une créance détenue par Data Services S.C.A. envers la Société pour un montant égal à 3.212.228,11 EUR (trois millions deux cent douze mille deux cent vingt-huit euros et onze cents) et (ii) 4.360.757 (quatre millions trois cent soixante mille sept cent cinquante-sept) nouvelles Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 par Data Services II S.C.A. au moyen d'un apport en nature constitué d'une créance détenue par Data Services II S.C.A. envers la Société d'un montant égal à 1.754.552,61 EUR (un million sept cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-deux euros et soixante et un cents);

(7) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 123.061,11 EUR (cent vingt-trois mille soixante et un euros et onze cents) afin de le porter de son montant actuel de 246.122,22 (deux cent quarante-six mille cent vingt-deux euros et vingt-deux cents) à un montant de 123.061,11 EUR (cent vingt-trois mille soixante et un euros et onze cents) au moyen de l'annulation de (i) 7.131.030 (sept millions cent trente et un mille trente) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 827.855 (huit cent vingt-sept mille huit cent cinquante-cinq) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 détenues par Data Services S.C.A. et (ii) 4.347.226 (quatre millions trois cent quarante-sept mille deux cent vingt-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 détenues par Data Services II S.C.A.;

(8) Distribution d'un montant de 4.843.719,61 EUR (quatre mille huit cent quarante-trois mille sept cent dix-neuf euros et soixante et un cents) pris sur le compte de prime d'émission en faveur des associés de la Société;

(9) Modification de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les réductions et augmentations de capital social reprises dans les points de l'Ordre du Jour ci-dessus (à l'exception des points (2) et (8));

(10) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des modifications dans le registre de parts sociales de la Société; et

(11) divers.

II. que la totalité des 12.360.111 (douze millions trois cent soixante mille cent onze) parts sociales, représentées par 7.972.416 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent seize) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 4.333.695 (quatre millions trois cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 123.061,11 EUR (cent vingt-trois mille soixante et un euros et onze cents) sont dûment représentées à l'Assemblée. L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué auparavant.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 79.724,10 EUR (soixante-neuf mille sept cent vingt-quatre euros et dix cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 123.061,11 EUR (cent vingt-trois mille soixante et un euros et onze cents) représenté par 7.972.416 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent seize) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 4.333.695 (quatre millions trois cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, à un montant de 43.337,01 EUR (quarante-trois mille trois cent trente-sept euros et un cent) au moyen de l'annulation de 7.972.410 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent dix) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 détenues par Data Services S.C.A., et d'affecter le montant total de 79.724,10 EUR (soixante-neuf mille sept cent vingt-quatre euros et dix cents) résultant de ladite réduction de capital social aux réserves distribuables de la Société.

L'ensemble des associés, représentés comme indiqué ci-dessus, reconnaissent expressément la réduction de capital social ci-dessus au moyen de l'annulation des 7.972.410 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent dix) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 détenues par Data Services.

L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence de ce qui précède:

- (i) Data Services détient 6 (six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1; et
- (ii) Data Services II détient 4.333.695 (quatre millions trois cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en conséquence, afin de lui conférer la teneur qui sera reprise à la neuvième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée note les termes de l'article 7, paragraphe 2 des Statuts en vertu desquels: «Nonobstant ce qui précède, les détenteurs de Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 auront droit de recevoir une distribution en espèce unique depuis le compte de prime d'émission de la Société pour un montant de 247.544,79 EUR (deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) (la Distribution d'Egalisation) immédiatement avant l'émission des Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 devant être souscrites par Data Services SCA pour un montant équivalent. La Distribution d'Egalisation sera décidée par l'assemblée générale des associés immédiatement après ladite émission de Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 à Data Services SCA.».

L'Assemblée reconnaît qu'il est prévu d'approuver l'émission de Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 devant être souscrites par Data Services dans les troisième et quatrième résolutions ci-dessous.

L'Assemblée reconnaît en outre que, conformément aux informations que le gérant unique de la Société a mises à sa disposition, et sur la base (i) des comptes intérimaires de la Société au 31 mars 2015 et (ii) d'un certificat émis par le gérant unique de la Société en date du 6 mai 2015 (le Certificat de Gérance), (a) un montant minimum de 247.544,79 EUR (deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) est comptabilisé dans le compte de prime d'émission de la Société et est disponible pour être distribué par la Société, et (b) la Société ne présente aucune perte susceptible d'empêcher la Distribution d'Egalisation (telle que définie dans les Statuts).

Les comptes intérimaires de la Société au 31 mars 2015 et le Certificat de Gérance, après avoir été signés ne varientur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec ce dernier par les autorités compétentes.

L'Assemblée décide d'approuver la Distribution d'Egalisation (telle que définie dans les Statuts) de la Société d'un montant de 247.544,79 EUR (deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) prise sur le compte de prime d'émission de la Société en faveur du seul détenteur de Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, c'est-à-dire Data Services II.

La Distribution d'Egalisation sera due et payable en numéraires à la date des présentes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 79.341,06 EUR (soixante-dix-neuf mille trois cent quarante et un euros et six cents) afin de le porter de son montant actuel de 43.337,01 EUR (quarante-trois mille trois cent trente-sept euros et un cent), représenté par 6 (six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 4.333.695 (quatre

millions trois cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune, à un montant de 122.678,07 EUR (cent vingt-deux mille six cent soixante-dix-huit euros et sept cents) au moyen de la création et de l'émission de (i) 7.108.828 (sept million cent huit mille huit cent vingt-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (ii) 825.278 (huit cent vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en conséquence, afin de lui conférer la teneur qui sera reprise à la neuvième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération suivantes de l'augmentation de capital social décidée à la troisième résolution ci-dessus:

Souscription - Libération

Data Services, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

- souscrire à l'ensemble des 7.108.828 (sept million cent huit mille huit cent vingt-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), pour un prix de souscription total de 239.292,01 EUR (deux cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-deux euros et un cent), chacune ayant le même prix de souscription;

- libérer les 7.108.828 (sept million cent huit mille huit cent vingt-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 239.292,01 EUR (deux cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-deux euros et un cent);

- souscrire à 825.278 (huit cent vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), pour un montant de souscription total de 8.252,78 EUR (huit mille deux cent cinquante-deux euros et soixante-dix-huit cents), ayant chacune le même prix de souscription; et

- libérer les 825.278 (huit cent vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 8.252,78 EUR (huit mille deux cent cinquante-deux euros et soixante-dix-huit cents).

Les apports décrits ci-dessus d'un montant total de 247.544,79 EUR (deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) seront ventilés comme suit:

- 79.341,06 EUR (soixante-neuf mille trois cent quarante et un euros et six cents) seront affectés au compte de capital social de la Société, et

- 168.203,73 EUR (cent soixante-huit mille deux cent trois euros et soixante-treize cents) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de 247.544,79 EUR (deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence de ce qui précède:

(i) Data Services détient (a) 7.108.834 (sept millions cent huit mille huit cent trente-quatre) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (b) 825.278 (huit cent vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-huit) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2; et

(ii) Data Services II détient 4.333.695 (quatre millions trois cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 123.444,15 EUR (cent vingt-trois mille quatre cent quarante-quatre euros et quinze cents) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 122.678,07 EUR (cent vingt-deux mille six cent soixante-dix-huit euros et sept cents), représenté par 7.108.834 (sept millions cent huit mille huit cent trente-quatre) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 5.158.973 (cinq millions cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-treize) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), à un montant de 246.122,22 (deux cent quarante-six mille cent vingt-deux euros et vingt-deux cents) au moyen de la création et de l'émission de (i) 7.153.226 (sept millions cent cinquante-trois mille deux cent vingt-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (ii) 5.191.189 (cinq millions cent quatre-vingt-et-onze mille cent quatre-vingt-neuf) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro).

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en conséquence, afin de lui conférer la teneur qui sera reprise à la neuvième résolution ci-dessous.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération suivantes de l'augmentation de capital social décidée à la cinquième résolution ci-dessus:

Souscription - Libération

Data Services, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

- souscrire à (i) 7.153.226 (sept millions cent cinquante-trois mille deux cent vingt-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune, et à (ii) 830.432 (huit cent trente mille quatre cent trente-deux) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune pour un prix de souscription total de 3.212.228,11 EUR (trois millions deux cent douze mille deux cent vingt-huit euros et onze cents), chaque part sociale ayant chacune le même prix de souscription;

- libérer les (i) 7.153.226 (sept millions cent cinquante-trois mille deux cent vingt-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune, et à (ii) 830.432 (huit cent trente mille quatre cent trente-deux) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 au moyen d'un apport en nature d'un montant total de 3.212.228,11 EUR (trois millions deux cent douze mille deux cent vingt-huit euros et onze cents) consistant en une créance d'un montant de 3.212.228,11 EUR (trois millions deux cent douze mille deux cent vingt-huit euros et onze cents) (la Créance 1) détenue par Data Services envers la Société.

L'évaluation de la Créance 1 apportée par la Société est attestée par (i) un certificat émis le 6 mai 2015 au nom du gérant unique de la Société (le Certificat d'Evaluation 1) ainsi (ii) qu'un certificat émis le 6 mai 2015 par un signataire autorisé de Data Services (le Certificat d'Evaluation 2, ensemble avec le Certificat d'Evaluation 1, les Certificats Data Services) indiquant entre autres que (a) la Créance 1 est certaine, liquide et immédiatement payable, (b) la Créance 1 est évaluée à au moins 3.212.228,11 EUR (trois millions deux cent douze mille deux cent vingt-huit euros et onze cents) et (c) la valeur totale de la Créance 1 sera attribuée à la souscription et à la libération des nouvelles parts sociales devant être émises par la Société en faveur de Data Services.

La valeur de la Créance 1 apportée à la Société est en outre attestée par (i) le bilan de la Société daté du 31 mars 2015 et signé par la Société et (ii) le Certificat de Gérance, indiquant que dans le cadre desdits apports, la Créance 1 apportée à la Société par Data Services, tel que décrit ci-dessus, a une valeur d'au moins 3.212.228,11 EUR (trois millions deux cent douze mille deux cent vingt-huit euros et onze cents) (le Bilan).

La Créance 1 est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Les Certificats Data Services, le Certificat de Gérance et le Bilan, après avoir été signés ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées ensemble.

Data Services II, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

- Souscrire à 4.360.757 (quatre millions trois cent soixante mille sept cent cinquante-sept) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent), pour un montant de souscription total de 1.754.552,61 EUR (un million sept cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-deux euros et soixante et un cents), chaque part sociale ayant le même prix de souscription; et

- Libérer les 4.360.757 (quatre millions trois cent soixante mille sept cent cinquante-sept) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 au moyen d'un apport en nature d'un montant total de 1.754.552,61 EUR (un million sept cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-deux euros et soixante et un cents) consistant en une créance d'un montant de 1.754.552,61 EUR (un million sept cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-deux euros et soixante et un cents) (la Créance 2) que Data Services II détient envers la Société.

La valeur de la Créance 2 apportée à la Société est attestée par (i) un certificat émis le 6 mai 2015 au nom du gérant unique de la Société (le Certificat d'Evaluation 3) ainsi (ii) qu'un certificat émis le 6 mai 2015 par un signataire autorisé de Data Services II (le Certificat d'Evaluation 4, ensemble avec le Certificat d'Evaluation 3, les Certificats Data Services II) indiquant entre autres que (a) la Créance 2 est certaine, liquide et immédiatement payable, (b) la Créance 2 est évaluée à au moins 1.754.552,61 EUR (un million sept cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-deux euros et soixante et un cents) et (c) la valeur totale de la Créance 2 sera attribuée à la souscription et à la libération des nouvelles parts sociales devant être émises par la Société en faveur de Data Services II.

La valeur de la Créance 2 apportée à la Société est en outre attestée par (i) le Bilan et (ii) le Certificat de Gérance, indiquant que dans le cadre du présent apport, la Créance 2 apportée à la Société par Data Services II, comme indiqué ci-dessus, est évaluée à au moins 1.754.552,61 EUR (un million sept cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-deux euros et soixante et un cents).

La Créance 2 est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Les Certificats Data Services II, le Certificat de Gérance et le Bilan, après avoir été signés ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées ensemble.

Les apports de la Créance 1 et de la Créance 2 décrits ci-dessus pour un montant total de 4.966.780,72 EUR (quatre millions neuf cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt euros et soixante-douze cents) seront ventilés de la manière suivante:

- 123.444,15 (cent vingt-trois mille quatre cent quarante-quatre euros et quinze cents) seront affectés au compte de capital social de la Société, et

- 4.843.336,57 EUR (quatre millions huit cent quarante-trois mille trois cent trente-six euros et cinquante-sept cents) seront affectés à la prime d'émission de la Société.

Le montant de 4.966.780,72 EUR (quatre millions neuf cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt euros et soixante-douze cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence de ce qui précède:

(i) Data Services détient (a) 14.262.060 (quatorze millions deux cent soixante-deux mille soixante) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (b) 1.655.710 (un million six cent cinquante-cinq mille sept cent dix) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2; et

(ii) Data Services II détient 8.694.452 (huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent cinquante-deux) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2.

Septième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 123.061,11 EUR (cent vingt-trois mille soixante et un euros et onze cents) afin de le porter de son montant actuel de 246.122,22 (deux cent quarante-six mille cent vingt-deux euros et vingt-deux cents), représenté par 14.262.060 (quatorze millions deux cent soixante-deux mille soixante) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 10.350.162 (dix millions trois cent cinquante mille cent soixante-deux) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), à un montant de 123.061,11 EUR (cent vingt-trois mille soixante et un euros et onze cents) au moyen de l'annulation de (i) 7.131.030 (sept millions cent trente et un mille trente) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 827.855 (huit cent vingt-sept mille huit cent cinquante-cinq) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 détenues par Data Services S.C.A. et (ii) 4.347.226 (quatre millions trois cent quarante-sept mille deux cent vingt-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 détenues par Data Services II S.C.A.

L'Assemblée reconnaît qu'en conséquence de la réduction de capital social ci-dessus, (i) au moyen de l'annulation de 7.131.030 (sept millions cent trente et un mille trente) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et 827.855 (huit cent vingt-sept mille huit cent cinquante-cinq) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 détenues par Data Services, un montant total de 79.588,85 EUR (soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-cinq cents) sera dû à Data Services et (ii) au moyen de l'annulation de 4.347.226 (quatre millions trois cent quarante-sept mille deux cent vingt-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 détenues par Data Services II, un montant total de 43.472,26 EUR (quarante-trois mille quatre cent soixante-douze euros et vingt-six cents) sera dû à Data Services II.

L'ensemble des associés représentés tel qu'indiqué ci-dessus acceptent expressément ladite réduction de capital social au bénéfice de Data Services et Data Services II et renoncent à leurs droits y relatifs.

L'Assemblée reconnaît en outre qu'à compter des présents:

(i) Data Services détient (a) 7.131.030 (sept millions cent trente et un mille trente) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et (b) 827.855 (huit cent vingt-sept mille huit cent cinquante-cinq) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2; et

(ii) Data Services II détient 4.347.226 (quatre millions trois cent quarante-sept mille deux cent vingt-six) Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en conséquence, afin de lui conférer la teneur qui sera reprise à la neuvième résolution ci-dessous.

Huitième résolution

L'Assemblée reconnaît que, conformément aux informations mises à disposition par le gérant unique de la Société et sur la base (i) des comptes intermédiaires de la Société au 31 mars 2015 et (ii) le Certificat de Gérance, et en tenant compte de la Distribution d'Égalisation décidée dans la deuxième résolution ci-dessus, (a) un montant minimum de 4.843.719,61 EUR (quatre millions huit cent quarante-trois mille sept cent dix-neuf euros et soixante et un cents) est comptabilisé dans le compte de prime d'émission de la Société et est disponible pour être distribué par la Société, et (b) la Société n'a aucune perte pouvant empêcher la distribution de la prime d'émission d'un montant de 4.843.719,61 EUR (quatre millions huit cent quarante-trois mille sept cent dix-neuf euros et soixante et un cents).

L'Assemblée décide d'approuver la distribution par la Société d'un montant de 4.843.719,61 EUR (quatre millions huit cent quarante-trois mille sept cent dix-neuf euros et soixante et un cents) pris sur le compte de prime d'émission de la Société en faveur des actionnaires de la Société, proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent. Par conséquent, les montants suivants seront dûs et payables aux associés de la Société au moyen de la distribution de prime d'émission, calculés en fonction de la participation de chacun décrite dans la huitième résolution ci-dessus:

(i) 3.132.639,33 EUR (trois millions cent trente-deux mille six cent trente-neuf euros et trente-trois cents) à Data Services; et

(ii) 1.711.080,28 EUR (un million sept cent onze mille quatre-vingt euros et vingt-huit cents) à Data Services II.

Neuvième résolution

En conséquence de l'augmentation et des réductions successives du capital social de la Société décidées dans les résolutions ci-dessus (à l'exception de la deuxième et de la neuvième résolution), l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

“ **5. Capital social.** Le capital social de la Société est établi à 123.061,11 EUR (cent vingt-trois mille soixante et un euros et onze cents), représenté par 7.131.030 (sept millions cent trente et un mille trente) parts sociales de catégorie 1 (les Parts

Sociales S.à r.l. de Catégorie 1) et 5.175.081 (cinq millions cent soixante-quinze mille quatre-vingt et une) parts sociales de catégorie 2 (les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2) ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro).

Les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 1 et les Parts Sociales S.à r.l. de Catégorie 2 sont désignées ensemble comme les Parts Sociales.”

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Colony Luxembourg S.à r.l. de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre de parts sociales de la Société et de procéder à toutes les formalités y relatives.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à cinq mille euros (5.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Redange-sur-Attert.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch, Actes Civils, le 11 mai 2015. Relation: DAC/2015/7756. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015073071/653.

(150083247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

O'Key Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

You are hereby invited to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Extraordinary General Meeting") which is scheduled to take place on Wednesday *June 10, 2015* at 1.00 p.m. Central European Time at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in order to deliberate on the following matters:

Agenda:

1. Amendment of articles 5, 15, 16.3 and 19 of the articles of association of the Company (the "Articles") consisting in :
 - (A) Deletion of the second, third, fourth and fifth paragraphs of article 5 of the Articles and deletion of the wording "but without prejudice to the foregoing authorised capital," in the current sixth paragraph of article 5 of the Articles.
 - (B) Amendment of paragraph 2 of Article 15 of the Articles so as to read as follows:

"The annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at any such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday of the month of April at 10:00 a.m. If that day is a legal holiday in Luxembourg the annual General Meeting shall be held on the next business day at the same time."
 - (C) Amendment of article 16.3 a) of the Articles so as to read as follows:

"any changes to the issued share capital of the Company and/or any authorised share capital of the Company, including the issuance of any Securities, the repurchase or/and the redemption of any Securities."
 - (D) Deletion of the last sentence of article 19 of the Articles;
2. Inclusion in the Articles of provisions relating to the creation of a position of a Luxembourg administrative officer of the Company, which shall have the authority to manage day-to-day operations of the Company in Luxembourg. Consequently, inclusion of two additional paragraphs in article 9 of the Articles so as to read as follows:

"The Board of Directors may appoint a Luxembourg administrative officer (the "Luxembourg Administrative Officer"), who need not be a member of the Board of Directors, whose duty should be inter alia to take all steps, take all actions and sign all documents necessary for managing day-to-day operations of the Company in Luxembourg.

The Luxembourg Administrative Officer shall have entire power to create and use the domain name "okeygroup.lu", and to sign financial and tax reporting of the Company (other than the stand-alone and consolidated accounts and financial statements, both annual and interim). The Board may determine other responsibilities, powers and authorities of Luxembourg Administrative Officer, as well as determine the limit within which the Luxembourg Administrative Officer is authorised to undertake obligations on behalf of the Company"

Any member attending the meeting has the right to ask questions. The Company must cause to be answered any such question relating to the business being dealt with at the meeting but no such answer need be given if (a) to do so would interfere unduly with the preparation for the meeting or involve the disclosure of confidential information, (b) the answer has already been given on a website in the form of an answer to a question, or (c) it is undesirable in the interests of the Company or the good order of the meeting that the question be answered.

To be entitled to attend and vote at the meeting (and for the purpose of the determination by the Company of the votes they may cast), shareholders must be registered in the register of shareholders of the Company at their registered office by 12 a.m. CET on June 8th, 2015. Changes to the register of shareholders of the Company after the relevant deadline shall be disregarded in determining the rights of any person to attend and vote at the meeting.

In case you are not able to attend, you may appoint a proxy to exercise all or any of your rights to attend, speak and vote at the meeting. A proxy form is enclosed to this convening notice. In case you did not receive the aforementioned proxy or the enclosures referred to above, you may request these again directly from the Company.

The proxy should be returned to the Company before 12 a.m. CET on June 9th, 2015 at the latest, by e-mail as a PDF (at aleksandra.lysova@okmarket.ru or marina.shagulina@okeygroup.lu) or fax at +352-471817350 with the original to follow by mail (at the registered office of the Company).

Luxembourg, May 20, 2015

For the Board of Directors

Heigo Keira (The Director)

Référence de publication: 2015074303/260/54.

LS Alloys, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 82.463.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le mardi *09 Juin 2015* à 11 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2014 ;
- Approbation des comptes 2014 ;
- Affectation du résultat ;
- Décharges à donner aux administrateurs ;
- Décharges à donner au Réviseur d'Entreprise ;
- Divers.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015072919/19.

Les Combes Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.612.

The Shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

of shareholders which will be held on *June 8, 2015* at 2.00 p.m. at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with the agenda as described in the final report of the liquidator to the general meeting of the shareholders available for consultation in the registered office of the Company, at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg:

Agenda:

1. To receive and examine the auditor's report;
2. To approve the liquidation accounts and the liquidation report ;

3. To give full discharge to the liquidator, the directors and the auditor of the Company ;
 4. To resolve to close the liquidation;
 5. To set the place where the books and accounts of the Company will be kept for a period of 5 years;
 6. To give special power to the liquidator of the Company after the expiration of his mandate to pay any remaining debt, to sign and send all the tax returns which have to be filed with the tax authorities, to recover any receivable that would arise after the liquidation of the Company and to distribute to the shareholders of the Company the balance of the cash that would remain on the bank account after the assessment by the Luxembourg tax authorities. Moreover, a power is also granted to the liquidator to sign and fill all the documents necessary for the closing of the liquidation.
- Référence de publication: 2015072923/581/22.
-

Sofimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 31.023.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du vendredi, *12 juin 2015* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2014 et décision relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décharge à donner aux administrateurs de ne pas avoir tenue l'Assemblée Générale Ordinaire au jour fixé par les statuts
5. Elections statutaires
6. Divers

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

Référence de publication: 2015075732/21.

Gestielle Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.851.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held in Luxembourg, at 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on *June 10, 2015* at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at February 28, 2015
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors and the auditors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In case you should not be able to participate personally in the above Annual General Meeting, you have the possibility to have yourself represented. For this purpose, those shareholders are kindly asked to contact the Fund Corporate Services of RBC Investor Services Bank S.A. (Telephone No. +352 2605 2747) to obtain a proxy form and send such proxy form completed and duly signed to RBC Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, for the attention of Fund Corporate Services

- Domiciliation (or at Fax No. +352 / 2460-3331) by June 08, 2015 at the latest.

Shareholders are informed that they may obtain copies of the latest report at the registered office of the Company. They also may request that the report is sent to them free of charge.

GESTIELLE INVESTMENT SICAV

*The Board of Directors*Référence de publication: 2015075726/755/30.

Merak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.091.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIREqui aura lieu le *9 juin 2015* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*Référence de publication: 2015075730/1023/19.

Washington Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 79.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050882/9.

(150057897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Soclair Equipements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 17.638.

Les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIREdes actionnaires qui se tiendra au siège de la société mercredi, le *03 juin 2015* à 17:00 heures*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise concernant l'exercice 2014 avec le rapport de gestion y relatif.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Désignation du réviseur d'entreprise pour l'année 2015.
7. Divers

Les propriétaires de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter devront en effectuer le dépôt trois jours francs à l'avance au siège social ou dans une banque ayant siège au Grand-Duché de Luxembourg. Pour faire valoir les droits attachés aux actions au porteur, il y a lieu de présenter un certificat émis par le dépositaire mandaté (CF-Corporate Services, 2, Av. Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg). Les procurations sont à adresser au siège social avant le 01 juin 2015.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2015072916/24.

Soclair Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 17.637.

Les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège de la société mercredi, le *03 juin 2015* à 18:00 heures

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2014.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2014. et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers

Les propriétaires de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter devront en effectuer le dépôt trois jours francs à l'avance au siège social ou dans une banque ayant siège au Grand-Duché de Luxembourg. Pour faire valoir les droits attachés aux actions au porteur, il y a lieu de présenter un certificat émis par le dépositaire mandaté (CF-Corporate Services, 2 Av. Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg). Les procurations sont à adresser au siège social avant le 01 juin 2015.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015072917/23.

Venezuela Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.780.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *10 juin 2015* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2014
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015075733/788/18.

HAIG Return, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 23. April 2015 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 23. April 2015.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015063043/11.

(150072009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 2 juin 2015 à 9:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015070558/1267/19.

Lux Electronic Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.706.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 1^{er} juin 2015 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Ratification de la nomination de Jean-Charles Thouand, Administrateur,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015070553/755/19.

MindGeek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 42.492,15.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.337.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la deuxième ligne de l'en-tête de la publication d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2014, dans le Mémorial C no 3754 du 6 décembre 2014, page 180159:

au lieu de:

"Capital social: EUR 42.492,15.",

lire:

"Capital social : USD 42.492,15".

Référence de publication: 2015074962/14.
